



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4714^e séance

Vendredi 7 mars 2003, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Fall	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Fischer
	Angola	M. Chikoti
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	Mme Alvear Valenzuela
	Chine	M. Tang Jiaxuan
	Espagne	Mme Palacio Vallelersundi
	États-Unis d'Amérique	M. Powell
	Fédération de Russie	M. Ivanov
	France	M. Galouzeau de Villepin
	Mexique	M. Derbez
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Al-Shara'
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Straw

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Note du Secrétaire général (S/2003/232)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-27077 (F)



La séance est ouverte à 10 h 35.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Étant donné que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance du mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Joschka Fischer, Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, pour la direction éclairée dont il a fait preuve en présidant les importantes délibérations du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Gunter Pleuger, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de février 2003. En exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Pleuger pour le grand talent diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Note du Secrétaire général (S/2003/232)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Aldouri (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Hans Blix, Président exécutif

de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Blix à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. ElBaradei à prendre place à la table du Conseil.

Je voudrais à présent saluer la présence du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan à cette séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/232, qui contient une note du Secrétaire général, transmettant le douzième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies.

Je voudrais également attirer l'attention des membres du Conseil sur une lettre datée du 3 mars 2003 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Malaisie, document S/2003/246.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés présentés par M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je donne maintenant la parole à M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies.

M. Blix (parle en anglais) : Cela fait bientôt trois ans que je viens au Conseil de sécurité pour vous présenter les rapports trimestriels de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations

Unies (COCOVINU). Ces rapports ont décrit nos nombreux préparatifs en vue de la reprise des inspections en Iraq. Le douzième rapport trimestriel (S/2003/232, annexe) est le premier rapport qui décrit trois mois d'inspections. Ces inspections ont lieu après une période de quatre années au cours desquelles aucune inspection n'a eu lieu. La mise au point de ce rapport a été parachevée il y a 10 jours, et un certain nombre d'événements pertinents sont survenus depuis. La présente déclaration vient compléter le rapport qui a été distribué sur ces questions afin de tenir le Conseil à jour.

Les inspections ont repris en Iraq le 27 novembre 2002. S'agissant des questions relatives à la procédure, notamment l'accès rapide aux sites, nous avons rencontré relativement peu de difficultés, beaucoup moins en tout cas que celles auxquelles s'est heurtées la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) de 1991 à 1998. Cela s'explique peut-être par la forte pression exercée de l'extérieur.

Certaines questions d'ordre pratique qui n'avaient pas été réglées lors des pourparlers que M. ElBaradei et moi-même eus avec la partie iraquienne à Vienne avant les inspections ou dans la résolution 1441 (2002) ont été réglées lors des réunions tenues à Bagdad. Les difficultés initiales soulevées par la partie iraquienne quant aux hélicoptères et aux avions de surveillance aérienne qui survolent les zones d'exclusion aérienne ont été surmontées. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas de tensions dans le déroulement des inspections mais, à ce stade, nous avons pu réaliser des inspections, professionnelles sans préavis dans tout l'Iraq et accroître la surveillance aérienne.

Les avions de surveillance américains U-2 et les Mirage français nous fournissent déjà des images précieuses, qui complètent les photos par satellite, et nous espérons bientôt pouvoir utiliser un avion doté de capacités de vision nocturne qui nous a été fourni par la Fédération de Russie. Nous espérons également pouvoir procéder à une surveillance de proximité à basse altitude grâce à des drones fournis par l'Allemagne. Nous sommes reconnaissants non seulement aux pays qui ont mis ces instruments utiles à notre disposition, mais également aux États, plus récemment Chypre, qui ont accepté que des aéronefs stationnent sur leur territoire.

Fort d'un système administratif extrêmement performant, l'Iraq devrait être à même de nous fournir

plus de preuves sur ses programmes d'armes interdites. Mais seulement un tout petit nombre de documents de ce type ont fait surface et nous ont été remis depuis le début des inspections. Il est regrettable que la déclaration iraquienne du 7 décembre n'ait apporté aucune preuve documentaire nouvelle. J'espère que les efforts réalisés à cet égard, y compris la nomination d'une commission gouvernementale, donneront des résultats substantiels. Lorsque les articles interdits sont considérés comme manquants, ce qu'il faut, ce sont surtout des documents crédibles – ou les articles interdits, si tant est que ceux-ci existent.

Lorsque des documents dignes de foi ne sont pas disponibles, une autre manière d'obtenir des éléments de preuve est de réaliser des entretiens avec des personnes susceptibles d'avoir des connaissances pertinentes et une certaine expérience. La COCOVINU a les noms de ces personnes dans ses archives, et nous désirons organiser des entretiens avec ces personnes. Le mois dernier, l'Iraq nous a fourni les noms de nombreuses personnes qui pourraient être des sources d'information pertinentes, en particulier celles qui ont participé aux diverses phases de la destruction unilatérale d'armes biologiques et chimiques et de missiles interdits en 1991.

La question des noms m'incite à faire deux réflexions. Premièrement, compte tenu des informations détaillées existant concernant ceux qui ont participé à la destruction unilatérale, il doit y avoir d'autres dossiers concernant les quantités et autres données relatives aux divers articles détruits.

Deuxièmement, compte tenu de la disponibilité des témoins pertinents, il devient de plus en plus important de procéder à des entretiens selon des modalités et dans des lieux propres à nous assurer que les témoignages fournis ne sont pas influencés par des tiers. La partie iraquienne semble avoir encouragé les personnes interrogées à ne pas demander la présence de fonctionnaires irakiens – qu'on appelle des témoins – ou l'enregistrement des entretiens, mais il est difficile de réunir les conditions nécessaires pour éviter toute influence induite à l'intérieur de l'Iraq. Des entretiens réalisés à l'extérieur du pays pourraient offrir cette garantie. Nous avons l'intention de demander bientôt de tels entretiens. Cependant, en dépit des lacunes restantes, les entretiens sont utiles. Depuis que nous avons commencé à demander des entretiens, 38 personnes ont été sollicitées pour des entretiens

privés, 10 d'entre – dont sept la semaine dernière – ont accepté nos conditions.

Comme je l'ai signalé le 14 février, les autorités du renseignement ont affirmé que les armes de destruction massive sont déplacées à l'aide de camions dans tout l'Iraq et, en particulier, qu'il existe des unités de production mobiles d'armes biologiques. La partie iraquienne affirme que ces activités n'existent pas. Plusieurs inspections ont eu lieu dans des sites déclarés et non déclarés relativement à des installations de production mobiles. Des laboratoires mobiles pour des essais sur les aliments et des ateliers mobiles ont été vus, de même que de larges conteneurs contenant du matériel de traitement des semences. Nous n'avons jusqu'à présent trouvé aucune preuve d'activités proscrites. L'Iraq devrait contribuer à la mise au point de moyens crédibles permettant de procéder à des contrôles aléatoires des transports terrestres.

Les inspecteurs procèdent également à un examen du programme iraquien pour les véhicules pilotés à distance. Un certain nombre de sites ont été inspectés, et des données ont été rassemblées pour évaluer la portée et d'autres capacités des divers modèles trouvés. Les inspections se poursuivent dans ce domaine.

On a fait état, ce qui a été nié par la partie iraquienne, d'activités proscrites souterraines. L'Iraq devrait fournir des informations sur toute structure souterraine qui pourrait être utilisée aux fins de production ou de stockage d'armes de destruction massive. Pendant les inspections des installations déclarées ou non déclarées, les équipes d'inspection ont examiné des structures de bâtiments pour y rechercher d'éventuelles installations souterraines. En outre, un géoradar a été utilisé dans plusieurs emplacements particuliers. Aucune installation souterraine permettant de produire ou de stocker des substances chimiques ou biologiques n'a été découverte jusqu'à présent.

Je tiens à ajouter que, tant pour la surveillance du transport terrestre que pour les inspections des installations souterraines, nous devrions augmenter nos effectifs en Iraq. Je ne dis pas qu'il faut doubler nos effectifs. Je préférerais avoir deux fois plus d'informations de bonne qualité sur les sites à inspecter que deux fois plus d'inspecteurs supplémentaires.

Le 14 février, j'ai fait rapport au Conseil et signalé que la partie iraquienne avait adopté une démarche plus active et prenait et proposait des

mesures susceptibles de nous éclairer un peu plus en ce qui concerne les questions de désarmement non réglées. Il y a une semaine encore, alors que le présent rapport trimestriel était en cours d'achèvement, il y avait encore relativement peu de progrès tangibles à signaler; d'où la prudence des formules que l'on trouve dans le rapport dont le Conseil est saisi.

Depuis aujourd'hui, nous disposons de plus de données. Alors qu'au cours de nos entretiens à Bagdad, la partie iraquienne a essayé de nous persuader que les missiles Al Samoud 2 déclarés entraînent dans le cadre des missiles de portée autorisée par le Conseil de sécurité, les calculs d'un groupe d'experts internationaux nous ont amené à la conclusion inverse. Depuis, l'Iraq a accepté que ces missiles et des articles associés devaient être détruits et a commencé le processus de destruction sous notre supervision. La destruction entreprise constitue une mesure substantielle de désarmement – en fait, la première depuis le milieu des années 90. Nous ne coupons pas les cheveux en quatre; ce sont des armes meurtrières que l'on détruit ici. Toutefois, je dois ajouter que le rapport reçu aujourd'hui me dit que le travail de destruction ne s'est pas poursuivi ce jour. J'espère qu'il ne s'agit là que d'une interruption temporaire.

À ce jour, 34 missiles Al Samoud 2, dont quatre missiles d'entraînement, deux ogives de combat, un lanceur et cinq moteurs, ont été détruits sous la supervision de la COCOVINU. Le travail se poursuit pour recenser et inventorier les pièces et matériels associés au programme Al Samoud 2. Deux chambres de coulée remises en état, utilisées dans la production de missiles à propergol solide, ont été détruites et les fragments restants ont été fondus ou coulés dans du béton. Nous vérifions encore la légalité du missile Al Fatah, dans l'attente d'un complément d'enquête et de la mesure de différents paramètres de ce missile. De nouveaux documents nous ont été communiqués récemment sur la bactérie du charbon, le VX et les missiles. Il se trouve que beaucoup d'entre eux répétaient ce que l'Iraq avait déjà déclaré; d'autres vont demander un examen et un débat plus approfondis.

On constate un effort notable de la part des Iraquiens pour clarifier une grande source d'incertitude, à savoir les quantités d'armes bactériologiques et chimiques qui ont été détruites de manière unilatérale en 1991. Une partie de cet effort s'est porté sur un site de destruction jugé trop

dangereux par le passé pour qu'on y procède à une fouille complète. On y recommence maintenant les excavations. À ce jour, l'Iraq a déterré huit bombes complètes, dont deux bombes R-400 intactes contenant du liquide et six autres bombes complètes. Des fragments de bombes ont également été retrouvés. Des échantillons ont été prélevés. La fouille du site de destruction pourrait, dans le meilleur des cas, permettre de déterminer le nombre des bombes détruites sur ce site. Elle devra s'accompagner d'un travail sérieux et crédible de détermination du nombre de bombes de type R-400 qui ont été produites. Pour cette question comme pour d'autres, le travail d'inspection progresse et pourrait donner des résultats.

L'Iraq a proposé de faire une enquête à l'aide de techniques de pointe afin de quantifier le volume de spores du charbon détruits unilatéralement par l'Iraq et rejetés dans une décharge. Toutefois, même si l'emploi de techniques de pointe permettait de quantifier le volume de spores de charbon censé avoir été déchargé sur ce site, les résultats seraient encore sujets à interprétation. Après avoir quantifié le volume de spores du charbon détruits, il s'agit en effet de quantifier également le volume qui a été effectivement produit.

En ce qui concerne le VX, l'Iraq a récemment proposé d'utiliser une méthode analogue pour calculer la quantité d'un précurseur VX censé avoir été détruit unilatéralement par l'Iraq en été 1991.

L'Iraq nous a également fait savoir que suite à l'adoption du décret présidentiel interdisant aux personnes privées et aux sociétés mixtes toute activité liée à la production d'armes de destruction massive, de nouvelles lois vont être promulguées à ce sujet, et ce, en réponse, semble-t-il, à une lettre de la Commission qui demandait des clarifications sur la question.

Comment devons-nous interpréter ces activités? L'impression qui ne manque pas de ressortir, c'est qu'après une période de coopération plutôt réticente, il y a eu une accélération des initiatives de la partie iraquienne depuis la fin janvier. On ne peut que s'en féliciter, mais la valeur de ces mesures doit être jugée froidement, à l'aune du nombre de points d'interrogation qu'elles auront réussi à dissiper. Ce n'est pas encore clair.

Sur cette toile de fond, la question est maintenant de savoir si l'Iraq a coopéré « immédiatement, inconditionnellement et activement » avec la

Commission, comme l'exige le paragraphe 9 de la résolution 1441 (2002). Les réponses peuvent être tirées des faits que je viens de décrire. Toutefois, pour ceux qui souhaiteraient des réponses plus directes, je dirai ce qui suit. La partie iraquienne a essayé à l'occasion d'ajouter des conditions, comme il l'a fait pour les hélicoptères et les avions U-2. L'Iraq n'a cependant pas persisté dans cette tentative, pas plus qu'il n'a essayé d'imposer des conditions à l'exercice de l'un quelconque de nos droits d'inspection. Si tel avait été le cas, nous l'aurions signalé.

Il est évident que si l'on peut considérer comme coopération active, voire zélée, les nombreuses initiatives prises actuellement par la partie iraquienne en vue de régler un certain nombre de questions de désarmement restées depuis longtemps en suspens, ces initiatives ne peuvent, trois ou quatre mois après l'adoption de la résolution, être considérées comme preuve de coopération immédiate, et elles ne couvrent pas forcément tous les domaines pertinents. Elles sont néanmoins à saluer, et la Commission les accueille avec satisfaction dans l'espoir de résoudre les questions de désarmement encore non réglées.

Les membres du Conseil rapporteront peut-être l'essentiel de ce que je viens de dire à la résolution 1441 (2002), mais la Commission travaille actuellement au titre de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Le rapport trimestriel dont les membres sont saisis est présenté conformément à la résolution 1284 (1999), qui a non seulement mis en place la COCOVINU, mais continue également d'orienter une grande partie de notre travail. Dans le calendrier fixé par cette résolution, les résultats d'une partie de ce travail doivent être relatés au Conseil avant la fin de ce mois. Je vais être plus précis.

La résolution 1284 (1999) demande à la COCOVINU de « traiter des questions de désarmement non réglées » et de définir « les tâches clefs en matière de désarmement restant à accomplir », avant de les soumettre à l'approbation du Conseil dans le contexte d'un programme de travail. La Commission sera prête à présenter un projet de programme de travail ce mois, comme cela lui a été demandé.

La COCOVINU, la Commission spéciale des Nations Unies et le groupe Amorim ont réalisé un travail précieux de recensement des questions de désarmement encore en suspens à la fin de 1998. La COCOVINU a utilisé cette documentation comme

point de départ mais a analysé les données qu'elle recouvrait et les données et documents présentés depuis 1998 pour dresser sa propre liste des questions de désarmement, ou, plutôt, des groupes de questions non réglées. Ce sont les réponses à ces questions que nous cherchons dans le cadre de nos inspections. C'est également à partir de cette liste de groupes de questions que la COCOVINU recensera les tâches clefs restant à accomplir en matière de désarmement. Comme le signale le rapport dont les membres sont saisis, cette liste de groupes de questions est déjà prête.

La COCOVINU doit seulement présenter le programme de travail au Conseil avec les principales tâches restant à accomplir. Je crois comprendre que plusieurs membres du Conseil sont intéressés par le document de travail comportant la totalité des groupes de questions de désarmement. Nous en avons donc autorisé la diffusion et nous sommes prêts à les mettre sur demande à la disposition des membres du Conseil. Dans ce document de travail – qui peut encore être modifié en cas de nouvelles informations – les membres obtiendront un bilan des questions en suspens plus actualisé que celui qui figure dans les documents de 1999, auxquels les membres se réfèrent en général. Chaque groupe de questions du document de travail finit sur un certain nombre de points indiquant ce que l'Iraq pourrait faire pour régler la question. La coopération de l'Iraq pourrait donc être mesurée en fonction du règlement effectif ou non des questions.

Je dois préciser que le document de travail contient beaucoup de données et d'explications sur les questions déjà existantes à la fin de 1998, ainsi que les informations révélées après 1998. Il contient beaucoup moins de données et d'explications concernant la période qui a suivi 1998, essentiellement en raison de la pénurie d'informations. Néanmoins, des agences de renseignement ont déclaré que les programmes interdits s'étaient poursuivis ou avaient repris durant cette période. Certains affirment en outre que des programmes et articles interdits se trouveraient dans des installations souterraines, comme je l'ai dit, et que des articles interdits sont déplacés dans tout l'Iraq. Le document de travail contient des propositions sur la marche à suivre éventuellement face à ces préoccupations.

Je terminerai en indiquant aux membres que la COCOVINU met actuellement au point le programme de travail que nous devons présenter ce mois au titre de la résolution 1284 (1999). Il contiendra, bien

évidemment, notre proposition de liste des tâches clefs de désarmement restant à accomplir; il décrira le système renforcé de contrôle et de vérification en cours que le Conseil nous a demandé d'appliquer; il décrira également les différents sous-systèmes constitutifs du programme, concernant, par exemple, la surveillance aérienne, l'information aux gouvernements et fournisseurs, la prise d'échantillons et le contrôle des mouvements routiers.

Combien de temps faudra-t-il pour régler les principales questions de désarmement encore en suspens? Si la coopération peut et doit être immédiate, le désarmement et, en tout cas, la vérification ne sauraient être instantanés. Même si l'attitude de l'Iraq, sous une pression extérieure continue, est proactive, il faudra encore du temps pour vérifier les sites et les articles, analyser les documents, s'entretenir avec les personnes pertinentes et en tirer des conclusions. Il ne faudra pas des années ou des semaines pour cela, mais des mois. Ni les gouvernements, ni les inspecteurs ne souhaitent que les inspections en vue du désarmement s'éternisent. Toutefois, il ne faut pas oublier que, conformément aux résolutions pertinentes, un système continu d'inspection et de contrôle doit rester en place après un désarmement vérifié, pour créer un climat de confiance et pour sonner l'alarme si l'on constatait une reprise de tout programme d'armes interdites.

Le Président : Je remercie M. Blix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. ElBaradei (parle en anglais) : Mon rapport au Conseil aujourd'hui est une mise à jour de l'état d'avancement des activités de vérification nucléaire en Iraq de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en application de la résolution 1441 (2002) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Lorsque j'ai fait rapport au Conseil le 14 février dernier, j'ai expliqué que les activités d'inspection de l'Agence étaient allées bien au-delà de la « phase de reconnaissance », qui consiste à ré-établir les bases de nos connaissances concernant les capacités nucléaires de l'Iraq, pour passer à la phase d'investigation qui porte sur la question cruciale dont l'AIEA est saisie en matière de désarmement : l'Iraq a-t-il relancé ou tenté de relancer son programme défunt d'armes nucléaires au cours des quatre dernières années?

Qu'il me soit permis de faire d'emblée une observation d'ordre général, à savoir qu'au cours des quatre dernières années, dans la plupart des sites irakiens, la capacité industrielle s'est considérablement dégradée en raison du départ de l'appui étranger qui était souvent présent à la fin des années 80, du départ d'un grand nombre d'Iraquiens qualifiés au cours de la dernière décennie, et de l'absence d'entretien continu par l'Iraq du matériel perfectionné. Les installations n'ont été améliorées et du nouveau personnel embauché que dans quelques sites inspectés où l'on faisait de la recherche, du développement et de la production industriels. Cette dégradation générale de la capacité industrielle présente bien entendu un intérêt par rapport à la capacité de l'Iraq de relancer un programme d'armes nucléaires.

L'AIEA a désormais effectué 218 inspections nucléaires sur 141 sites, dont 21 qui n'avaient pas été inspectés auparavant. En outre, les experts de l'AIEA ont pris part à de nombreuses inspections conjointes de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'AIEA.

L'appui technique accordé aux inspections nucléaires a continué de s'étendre. Les trois échantillonneurs d'air en activité en Iraq ont collecté, chaque semaine de divers endroits clés du pays, des échantillons de particules d'air qui sont ensuite envoyés dans des laboratoires pour y être analysés. Les laboratoires correspondants ont communiqué d'autres résultats des analyses d'échantillons d'eau, de sédiments, de végétation et de matières.

Notre équipe mobile d'enquête sur les radiations a parcouru quelque 2 000 kilomètres ces trois dernières semaines. Plus de 75 installations ont pu être soumises à une enquête, y compris des garnisons et des camps militaires, des usines d'armements, des aires de stationnement de camions, des installations de production et des zones résidentielles.

Les entrevues avec le personnel irakien pertinent se sont poursuivies, parfois avec des particuliers et des groupes sur les lieux de travail dans le cadre d'inspections surprises, et parfois lors d'entretiens prévus avec des chercheurs clés et d'autres spécialistes dont on sait qu'ils avaient pris part à l'ancien programme nucléaire de l'Iraq. L'AIEA a continué à mener ces entretiens, même lorsque les

conditions n'étaient pas conformes aux modalités préférées de l'AIEA, afin d'obtenir le plus d'information possible – information à même d'être vérifiée par recoupement avec d'autres sources et susceptible de faciliter notre évaluation des zones faisant l'objet d'une enquête.

Comme le Conseil s'en souviendra peut-être, lorsque nous avons d'abord commencé à demander des entretiens privés sans escorte, les Iraquiens interviewés avaient insisté pour que ces entretiens soient enregistrés et avaient demandé à garder ces enregistrements. Récemment, sur notre insistance, des particuliers ont accepté d'être interviewés sans escorte ni enregistrement. L'AIEA a mené deux entretiens privés au cours de ces 10 derniers jours, et espère qu'elle pourra continuer à le faire sans entrave, et même, si possible, en dehors de l'Iraq.

Je voudrais ajouter que nous examinons plus avant la possibilité d'améliorer les modalités de ces entretiens pour veiller à ce qu'ils se déroulent en toute liberté et pour apaiser les préoccupations de ceux qui craignent que d'autres parties irakiennes les écoutent. À notre avis, la meilleure façon de garantir que ces entretiens se déroulent en toute liberté serait de les faire en dehors de l'Iraq. C'est pourquoi nous comptons présenter sous peu une demande dans ce sens. Nous demandons également à d'autres États de nous permettre d'avoir des entretiens avec d'anciens chercheurs irakiens qui résident actuellement dans ces États.

Au cours des dernières semaines, l'Iraq a remis une documentation considérable relative aux questions présentant un intérêt particulier et dont j'ai fait rapport plus tôt, notamment les efforts déployés par l'Iraq pour se procurer des tubes d'aluminium, ses tentatives en vue d'acquérir des aimants et ses capacités de production d'aimants, et ses tentatives présumées d'importation de l'uranium. Je parlerai brièvement des progrès réalisés pour ce qui est de chacune de ces questions.

Depuis la dernière mise à jour que j'ai faite au Conseil, les activités que l'AIEA a menées sur le terrain en Iraq ont, sur le plan technique, cherché essentiellement à régler plusieurs questions en suspens concernant la reprise possible par l'Iraq de son programme d'enrichissement de l'uranium au moyen de centrifugeuses. À cette fin, l'AIEA a assemblé une

équipe particulièrement qualifiée de spécialistes internationaux de la fabrication de centrifugeuses.

Pour ce qui est des tubes d'aluminium, l'AIEA a mené une enquête approfondie sur les tentatives iraqiennes d'achat de grandes quantités de tubes d'aluminium de haute résistance. Comme cela avait été indiqué précédemment, l'Iraq a soutenu que ces tubes d'aluminium étaient destinés à la production de roquettes. Des enquêtes approfondies sur le terrain et une analyse détaillée des documents n'ont pas permis de découvrir de preuves que l'Iraq comptait utiliser ces tubes de 81 millimètres pour des projets autres que ceux visant à inverser la conception des roquettes.

Le processus de prise de décisions en Iraq concernant la conception de ces roquettes était bien documenté. L'Iraq a fourni des exemplaires des documents de conceptions, des listes d'achats, des minutes des réunions de comités, ainsi que des données et des échantillons. Une analyse approfondie de cette information et ce qui a été recueilli des entretiens avec le personnel iraquien ont permis à l'AIEA de se faire un tableau cohérent des tentatives d'achats et de l'utilisation escomptée des tubes d'aluminium de 81 millimètres, ainsi que des raisons expliquant les changements de tolérances.

À partir de ces informations, l'AIEA a appris que les tolérances initiales concernant ces tubes de 81 millimètres avaient été fixées avant 1987 sur la base de mesures physiques d'un petit nombre de roquettes importées que l'Iraq avait en sa possession. Les premières tentatives en vue d'inverser la conception des roquettes n'ont guère été fructueuses. Les tolérances ont été ajustées au cours des années suivantes dans le cadre d'efforts continus visant à relancer le projet et à en améliorer l'efficacité opérationnelle. Le projet a traîné pendant une longue période et a été examiné par plusieurs comités, ce qui, à chaque fois, a abouti à des changements de spécifications et de tolérances.

Sur la base des preuves dont elle dispose, l'équipe de l'AIEA a conclu que les efforts de l'Iraq en vue d'importer ces tubes d'aluminium n'avaient sans doute aucun lien avec la production de centrifugeuses et que, par ailleurs, il était fort peu probable que l'Iraq ait pu mener à bien les opérations considérables requises de reconception pour les utiliser en vue de relancer un programme de fabrication de centrifugeuses. Cette question continuera cependant

d'être examinée en détail et de faire l'objet d'une enquête.

S'agissant des rapports sur les tentatives iraqiennes d'importer des aimants permanents à haute résistance – ou de se doter des capacités nécessaires pour fabriquer de tels aimants – aux fins d'un programme d'enrichissement par centrifugation, je tiens à faire remarquer que, depuis 1998, l'Iraq s'est procuré des aimants permanents à haute résistance destinés à différents usages. L'Iraq a déclaré détenir dans ses stocks douze modèles d'aimants. L'AIEA a vérifié que les aimants acquis par le passé ont bien servi à fabriquer des systèmes de guidage de missiles, de l'outillage industriel, des compteurs électriques et des téléphones de campagne. En visitant les sites de recherche et de production, en examinant les dessins techniques et en analysant des spécimens d'aimants, les experts de l'AIEA, qui sont bien au fait de la manière dont ces types d'aimants peuvent être utilisés dans l'enrichissement par centrifugation, ont vérifié qu'aucun des aimants déclarés par l'Iraq ne pouvait servir de façon directe à fabriquer des supports magnétiques pour centrifugeuse.

En juin 2001, l'Iraq a signé un contrat prévoyant la livraison et l'installation d'une nouvelle ligne de production d'aimants en 2003. La livraison n'a toujours pas eu lieu et, à en juger par les documents iraqiens et les interviews du personnel iraquien, ce contrat ne sera pas exécuté. Néanmoins, il a été conclu qu'il paraît sensé point de vue économique de remplacer les importations par la production nationale. Par ailleurs, compte tenu de la formation et de l'expérience acquises par l'Iraq avant 1991, tout porte à croire que l'Iraq possède l'expertise nécessaire pour fabriquer des aimants permanents à haute résistance qui soient appropriés aux centrifugeuses pour l'enrichissement de l'uranium. L'AIEA continuera donc de contrôler et d'inspecter l'équipement et les matières susceptibles de servir à fabriquer des aimants destinés à l'enrichissement par centrifugation.

Pour ce qui est des achats d'uranium, l'AIEA progresse dans son enquête sur les rapports indiquant que l'Iraq a cherché à acquérir de l'uranium auprès du Niger ces dernières années. L'enquête s'appuie essentiellement sur les documents fournis par un certain nombre d'États, qui donnent à penser qu'un accord a été conclu entre le Niger et l'Iraq autour de la vente d'uranium entre 1999 et 2001.

L'AIEA s'est entretenue à ce sujet avec les Gouvernements iraquien et nigérien, qui démentent tous deux avoir mené des activités de cette nature. De son côté, l'Iraq a exposé à l'AIEA ses relations avec le Niger de façon détaillée ainsi que la tournée, en février 1999, d'un responsable iraquien dans plusieurs pays africains, y compris au Niger, qui, selon l'Iraq, pourrait être à l'origine des rapports. L'AIEA a pu examiner la correspondance de divers organes gouvernementaux nigériens et en comparer la forme, la présentation, le contenu et les signatures avec ceux des documents relatifs aux achats présumés.

Après une analyse approfondie, l'AIEA a conclu, en accord avec des experts extérieurs, que ces documents – sur lesquels s'appuyaient les rapports faisant état de récentes transactions d'uranium entre l'Iraq et le Niger – sont, en réalité, des faux. Nous en avons donc conclu que ces allégations précises n'étaient pas fondées. Cependant, nous continuerons de vérifier tout nouvel élément de preuve s'il s'en présente, concernant les tentatives iraquiennes d'importer illégalement des matières nucléaires.

Si l'on craint que l'Iraq ait pu reprendre son programme nucléaire, c'est en grande partie à la suite des rapports que plusieurs pays ont produit sur les tentatives d'achat de l'Iraq. Par ailleurs, la plupart des efforts iraquiens visant à acquérir des matières premières et des produits, y compris des aimants et des tubes en aluminium, ont été déployés en violation des mesures de contrôle de l'application des sanctions qui sont mentionnées dans la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité et dans d'autres résolutions pertinentes.

La question des achats continuera de faire l'objet d'une enquête minutieuse tandis que les vérifications se poursuivront. En fait, une équipe d'experts techniques de l'AIEA se trouve actuellement en Iraq. Elle se compose d'enquêteurs des douanes et de spécialistes de l'informatique judiciaire, qui conduisent plusieurs enquêtes auprès de sociétés et d'organisations commerciales afin de comprendre les schémas d'approvisionnement de l'Iraq.

En conclusion, je peux dire aujourd'hui que, dans le domaine des armements nucléaires – qui sont les armes de destruction massive les plus meurtrières –, les inspections en Iraq progressent. Depuis la reprise des inspections il y a un peu plus de trois mois – et surtout durant les trois semaines qui ont suivi mon dernier

exposé oral devant le Conseil de sécurité – l'AIEA a réalisé d'importants progrès dans l'identification des capacités nucléaires qui demeurent en Iraq et s'agissant de déterminer si l'Iraq a essayé de remettre sur pied son ancien programme nucléaire au cours des quatre années qui ont suivi la suspension des inspections. Au stade actuel, on peut dire les choses suivantes :

Premièrement, rien n'indique la reprise d'activités nucléaires dans les bâtiments qui, d'après les images satellites, ont été remis sur pied ou construits depuis 1998. Rien n'indique non plus la conduite d'activités nucléaires interdites sur aucun des sites inspectés.

Deuxièmement, rien ne permet d'affirmer que l'Iraq a tenté d'importer de l'uranium depuis 1990.

Troisièmement, rien n'indique que l'Iraq a tenté d'importer des tubes en aluminium afin d'enrichir de l'uranium par centrifugation. Par ailleurs, même si telle avait été l'intention de l'Iraq, la fabrication de centrifugeuses à partir des tubes en question lui aurait posé des difficultés d'ordre pratique.

Quatrièmement, bien que nous continuions d'examiner la question des aimants et de leur production, rien ne permet d'affirmer à ce jour que l'Iraq a importé des aimants dans le cadre d'un programme d'enrichissement par centrifugation.

Comme je l'ai dit, l'AIEA continuera d'étudier ces questions de très près et poursuivra ses enquêtes dans ces domaines.

Après trois mois d'inspections intrusives sur le terrain, nous n'avons, jusqu'ici, découvert aucun élément de preuve ou indice tangible permettant d'affirmer qu'un programme d'armements nucléaires a été réactivé en Iraq. Nous comptons poursuivre nos activités d'inspection en utilisant tous les droits supplémentaires qui nous ont été accordés par la résolution 1441 (2002) ainsi que tous les moyens complémentaires qui seraient mis à notre disposition, notamment les plates-formes de reconnaissance et toutes les techniques pertinentes. Nous espérons également continuer de recevoir de la part des États des informations utiles pour l'exécution de notre mandat.

Je voudrais faire remarquer que, durant ces trois dernières semaines, peut-être sous l'effet de la pression croissante de la communauté internationale, l'Iraq a fait preuve d'une coopération accrue, surtout en ce qui

concerne la conduite d'entretiens en privé et la mise à disposition d'éléments de preuve susceptibles d'aider à résoudre les questions qui préoccupent l'AIEA. J'espère sincèrement que l'Iraq continuera d'étendre et d'accélérer sa coopération.

La connaissance détaillée des capacités iraqiennes que les experts de l'AIEA accumulent depuis 1991, auxquelles s'ajoutent les nouveaux droits accordés par la résolution 1441 (2002), l'engagement actif de tous les États pour nous aider à nous acquitter de notre mandat et la récente amélioration de la coopération iraqienne, devraient nous permettre, dans un avenir proche, de présenter au Conseil de sécurité une évaluation objective et approfondie des capacités nucléaires de l'Iraq. Quelque crédible que soit ce bilan, nous nous efforcerons – compte tenu des incertitudes liées à tout processus de vérification et, surtout si l'on considère les antécédents de l'Iraq en matière de coopération – d'évaluer les capacités iraqiennes de manière continue dans le cadre de notre programme de contrôle et de vérification à long terme, cela afin de donner à la communauté internationale des assurances permanentes en temps réel.

Le Président : Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je voudrais rappeler l'accord auquel nous sommes parvenus, à savoir que les participants auront sept minutes au maximum pour faire leur déclaration, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec efficacité et dans les délais fixés.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joschka Fischer, Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

M. Fischer (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier le Ministre des affaires étrangères de la Guinée pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et je le remercie de ses paroles aimables à mon égard et à l'égard de la présidence allemande le mois dernier.

Je souhaite également remercier M. Blix et M. ElBaradei pour les informations qui nous ont été présentées sur le rapport trimestriel. Ils peuvent tous deux compter sur le plein soutien de l'Allemagne.

L'objectif de la communauté internationale demeure le désarmement complet – et le désarmement seulement – de l'Iraq, afin d'éliminer totalement la menace internationale que représentent les armes de

destruction massive détenues par ce pays. C'est ce que déclarent toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ce qui est en jeu à présent est l'unité de la communauté internationale. Nous avons adopté une position énergique dans notre lutte commune contre le terrorisme international. Nous luttons ensemble contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes unis dans notre condamnation du régime iraqien. Là où nos points de vue divergent, c'est sur notre stratégie visant à obtenir le désarmement effectif et complet de l'Iraq. Le Conseil de sécurité ne doit épargner aucun effort pour trouver une approche commune en vue de réaliser notre objectif commun.

Les informations fournies par M. Blix et par M. ElBaradei ont une fois de plus clairement montré que la coopération de l'Iraq avec la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ne répondait pas encore totalement aux exigences de l'ONU. Bagdad aurait pu prendre bien plus rapidement et avec plus de bonne volonté les mesures qu'il a prises récemment. Ces derniers jours, la coopération s'est toutefois sensiblement améliorée. C'est une évolution positive, qui rend d'autant plus difficile à comprendre pourquoi cette approche devrait être abandonnée.

La mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité s'est fortement améliorée dans tous les domaines. Dans le domaine des technologies relatives aux missiles, les progrès ont été manifestes. Ainsi, l'Iraq a informé les inspecteurs de tous les missiles Al Samoud en sa possession. Après examen par la COCOVINU, il a été jugé que leur portée était trop grande. Après que M. Blix eut fixé au régime de Bagdad une date limite pour leur destruction, l'Iraq a commencé à détruire les missiles dans les délais prescrits. Il s'agit d'un progrès important. Cela montre que le désarmement pacifique est possible, et qu'il existe réellement une autre possibilité que la guerre. Cette évolution positive montre également que l'approche adoptée par Hans Blix, qui consiste à fixer au régime de Bagdad des délais concrets, donne des résultats. Cette méthode devrait être employée pour les autres problèmes qui restent à résoudre.

En ce qui concerne le potentiel nucléaire de l'Iraq, nous constatons de grands progrès. M. ElBaradei vient de le confirmer. Les rapports

présentés par l'Iraq sont crédibles et vérifiables. Il existe une bonne coopération pour ce qui est des inspections. L'AIEA estime que l'on pourra bientôt parvenir à des conclusions finales.

Si l'on passe aux armes biologiques, des progrès ont été signalés aussi dans certains domaines. Par exemple, on a déterré de nombreuses bombes aériennes de type R-400, qui sont maintenant analysées par la COCOVINU. Bagdad a aussi annoncé la présentation d'un rapport global sur les questions en suspens dans le domaine des armes biologiques et chimiques. Les entretiens avec les scientifiques iraqiens se déroulent à l'heure actuelle sans contrôle ou enregistrement. Des préparatifs sont en cours pour conduire des entretiens à l'étranger.

La France, la Russie et l'Allemagne ont présenté le 24 février un mémorandum au Conseil de sécurité, proposant un régime rigoureux d'inspections intensives. Sur la base de ces propositions, les inspections devraient être renforcées et accélérées. Pour que cela puisse se faire, tous les problèmes en suspens doivent être cernés, et des priorités doivent être établies. Un calendrier doit donc être fixé pour chaque question.

En conséquence, M. Blix et M. ElBaradei devraient nous présenter un programme de travail d'ensemble détaillé qui précisera comment, avec leurs équipes, ils envisagent de régler la question du désarmement complet de l'Iraq, tel que l'ONU l'a exigé. Il est très important que ce programme de travail soit présenté sans attendre au Conseil de sécurité. Nous souhaiterions que les inspecteurs nous exposent aujourd'hui les questions clefs en matière de désarmement qui restent à régler dans le rapport global qui a été établi.

Les inspections ne peuvent se poursuivre indéfiniment. L'objectif de désarmer l'Iraq doit être poursuivi de façon énergique et systématique. Le Gouvernement iraquien doit coopérer pleinement avec les inspecteurs. Mais, compte tenu de la situation actuelle et des progrès constatés, nous ne voyons pas la nécessité d'une deuxième résolution. Pourquoi nous écarterions-nous du chemin sur lequel nous sommes engagés, maintenant que les inspections menées sur la base de la résolution 1441 (2002) donnent des résultats notables?

Le Conseil de sécurité se réunit pour la troisième fois en un mois au niveau ministériel pour débattre de

la crise en Iraq. Cela montre le caractère d'urgence que nous accordons au désarmement de l'Iraq et à la menace de guerre. La crise en Iraq trouble nos gouvernements. Elle trouble la population de nos pays. Elle préoccupe toute la région du Proche et du Moyen-Orient. C'est précisément parce que la situation est si dramatique que nous devons garder fermement à l'esprit ce que représenterait une guerre – les souffrances sans fin qu'elle entraînerait pour des quantités d'innocents, et la situation humanitaire catastrophique qu'elle provoquerait. Sommes-nous vraiment dans une situation qui appelle absolument l'*ultima ratio*, le tout dernier recours? Je ne le crois pas, car les moyens pacifiques sont loin d'avoir été épuisés.

Le Conseil de sécurité se trouve – en fait, nous trouvons tous – face à une décision importante, probablement à un tournant historique. Les choix possibles sont clairs : le désarmement de l'Iraq par la guerre ou bien son désarmement par l'épuisement de tous les moyens pacifiques. Les risques d'une opération militaire sont évidents pour nous tous. Il y a de bonnes raisons de croire que la région ne deviendrait pas plus stable, mais au contraire plus instable, du fait de la guerre. Qui plus est, à long terme, le terrorisme international serait renforcé et non pas affaibli et nos efforts conjoints pour régler le conflit au Moyen-Orient seraient entravés.

Mais il existe une autre option. Si nous réussissons à réaliser le désarmement effectif et complet de l'Iraq par des voies pacifiques, nous améliorerons les conditions générales d'un processus régional propice à la stabilité, à la sécurité et à la coopération, fondé sur l'abandon du recours à la force, le contrôle des armements et un système coopératif de mesures destinées à renforcer la confiance.

Les résolutions 1441 (2002) et 1284 (1999) montrent clairement la voie au Conseil de sécurité. Elles doivent demeurer la base de notre action. Les progrès réalisés ces derniers jours ont montré que nous disposons d'autres choix possibles que la guerre en Iraq. Si nous suivons cette voie, nous renforcerons la pertinence de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, M. Farouk Al-Shara'.

M. Al-Shara' (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je voudrais également saluer la présence dans la salle du Conseil des membres du Comité arabe constitué lors du Sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu à Sharm el-Sheikh il y a de cela six jours. Ce Comité comprend le Royaume du Bahreïn, en sa qualité de Président en exercice du Sommet arabe, la République du Liban, en tant qu'ancien Président du Sommet arabe, et la République de Tunisie, en tant que prochain Président du Sommet arabe, comme il en a été convenu lors du Sommet de Sharm el-Sheikh. Le Comité comprend également la Syrie, l'Égypte et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Lors de sa courte visite à New York, ce Comité arabe aura l'occasion de rencontrer certains membres du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité s'est réuni dans cette salle il y a trois semaines pour débattre de la question de l'Iraq. Cela s'est passé, il y a peu de temps et, pourtant, des développements rapides et importants sont survenus depuis au Moyen-Orient, et ils doivent être brièvement rappelés en raison de leur grave impact, non seulement sur la région, mais peut-être aussi sur l'avenir des relations internationales.

Le lendemain de notre réunion du 14 février, des millions de personnes ont manifesté dans plus de 2 000 villes du monde entier pour dire non à la guerre contre l'Iraq. Ce phénomène est sans précédent dans l'histoire.

Le lendemain de ces manifestations, les Ministres arabes des affaires étrangères ont tenu une réunion d'urgence au Caire. Le Ministre grec des affaires étrangères a participé à cette réunion, son pays assumant la présidence de l'Union européenne, ainsi que des représentants de la Commission européenne. Tous les participants ont exprimé leur opposition à la guerre et souligné la nécessité d'une solution pacifique à la crise iraquienne, dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002).

La France, la Russie, la Chine et l'Allemagne ont à plusieurs reprises et très clairement souligné le fait que la guerre ne s'impose pas. Ces pays sont convaincus que l'élimination des armes de destruction

massive de l'Iraq pourra se faire de façon pacifique si les inspections sont renforcées et si les inspecteurs travaillent en toute liberté.

Le 25 février, le Sommet du Mouvement des pays non alignés a eu lieu à Kuala Lumpur, sommet auquel ont participé les représentants de 116 pays. Dans sa déclaration finale, le Sommet a appelé à un règlement pacifique de la crise iraquienne et souligné la nécessité de permettre aux inspecteurs de disposer de plus de temps pour achever leur travail. Les participants ont insisté sur le rôle des Nations Unies et l'importance du droit international, ainsi que sur la nécessité d'éviter une approche fondée sur un double critère.

Le 1er mars, un sommet arabe ordinaire s'est tenu à Sharm-el-Cheikh. Faisant aussi fonction de session d'urgence, le sommet a adopté sa première décision en exprimant son opposition catégorique à une frappe contre l'Iraq. Le sommet a souligné la nécessité de donner suffisamment de temps aux inspecteurs pour remplir leur mandat et insisté sur la responsabilité du Conseil de sécurité s'agissant de protéger le peuple iraquien et de préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Les dirigeants arabes ont exprimé leur solidarité avec le peuple iraquien, appelé à la levée des sanctions et créé un comité de suivi – dont j'ai déjà fait mention – qui comprend des représentants de Bahreïn, du Liban, de la Tunisie, de la Syrie et de l'Égypte, ainsi que le Secrétaire général de la ligue des États arabes. Le comité est chargé de transmettre le point de vue arabe aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux autorités de Bagdad le cas échéant. Ce sommet a été suivi immédiatement d'un sommet des États islamiques à Doha, au cours duquel les pays musulmans ont souscrit aux décisions et thèmes du sommet arabe.

Dans ce contexte, nous, Arabes et Musulmans, devons nous rappeler avec gratitude les appels lancés depuis des mois par les responsables des églises dans le monde, proclamant que la paix doit être recherchée et la guerre, évitée. Le dernier de ces appels a été le message de l'émissaire du Saint-Siège, transmis il y a deux jours au Président des États-Unis, et dans lequel il exprime clairement l'opinion que la guerre contre l'Iraq est illégitime et injuste.

S'agissant de l'Iraq, M. Blix nous a informés aujourd'hui que l'Iraq coopère activement. Comme

M. El Baradai l'a expliqué, cette coopération est positive au niveau de la procédure et du fond. La destruction des missiles, qui est en cours en Iraq, représente une preuve matérielle et tangible de cette coopération, qui ne peut être considérée comme trompeuse ni jugée sans importance. Elle se fait au moment même où les inspecteurs obtiennent des progrès tangibles dans l'application de la résolution 1441 (2002). Nous pensons que chaque État ou individu a le droit de demander : pourquoi insister sur l'adoption d'une nouvelle résolution autorisant le recours à la force militaire, comme si la guerre était la meilleure et non la pire option?

Au vu de tout ce qui précède, nous ne pouvons que nous demander avec étonnement quelle logique peut expliquer la coopération des États-Unis avec Israël dans la mise au point de missiles sophistiqués, qui coûtent aux contribuables américains des milliards de dollars, alors que les États-Unis refusent une telle possibilité – même des armes de portée plus courte et de capacité limitée – aux pays arabes pour se défendre. Au nom de quelle logique Israël possède-t-il toutes sortes d'armes de destruction massive alors même qu'il continue d'occuper les territoires de ses voisins et de les menacer, au mépris de toutes les normes du droit international? Le Président Bashar Al-Assad s'est interrogé au Sommet de Charm-el-Cheikh : « Ils craignent pour notre sécurité, qui serait menacée par l'Iraq, mais pas par Israël? » Mais vu que la résolution 1441 (2002) ne fixe pas de délai au travail des inspecteurs, pourquoi dire que le temps est compté et que l'Iraq n'a que quelques jours pour respecter ses engagements, faute de quoi...?

Il est surprenant et assez naïf d'affirmer que la guerre contre l'Iraq permettra de découvrir des armes de destruction massive non déclarées alors que les inspecteurs, avec toutes les facilités sans précédent dont ils disposent, ne peuvent les trouver. Au mépris de la sagesse qui commande de se dégager d'une situation inappropriée, certains pensent que la mise en place de forces immenses est suffisante pour justifier la guerre contre l'Iraq et détruire ce pays, car aucune personne réaliste ne pourrait accepter que ces forces puissent retourner à leurs casernes, les mains vides. Si c'est le cas, sommes-nous les témoins d'une action au service d'une cause juste ou simplement d'un vol à main armée?

Indépendamment de la pertinence des arguments avancés au niveau international sur les objectifs

éventuels de la campagne militaire américaine – que ce soit pour contrôler les champs de pétrole ou changer la carte du Moyen-Orient –, les Arabes en particulier et la communauté internationale en général sont remplis d'anxiété. Nous sommes très préoccupés par des massacres éventuels de la population palestinienne, la démolition de ses maisons et son transfert forcé, lorsque la guerre contre l'Iraq battra son plein. Nos appréhensions sont bien fondées, vu l'évolution survenue dans les territoires occupés depuis le 11 septembre 2001. Le Conseil de sécurité doit en tenir compte alors que nous approchons du moment de vérité qui, nous l'espérons, n'arrivera jamais.

Nous sommes convaincus que les Nations Unies, qui représentent la volonté de la communauté internationale, choisiront la paix. Nous avons la certitude que cette option prévaudra. L'Organisation des Nations Unies et sa Charte resteront les instruments principaux de l'humanité dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Ernesto Derbez, Ministre des affaires étrangères du Mexique.

M. Derbez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, en premier lieu, d'adresser mes meilleurs voeux, au nom du Mexique, à la délégation de la Guinée, qui assume la Présidence du Conseil de sécurité, et de remercier la délégation allemande et M. Fischer de la façon avisée dont ils ont dirigé nos travaux le mois dernier.

Le Mexique assiste aujourd'hui avec optimisme à cette réunion qui rassemble une fois de plus les Ministres des affaires étrangères d'un bon nombre de pays membres du Conseil de sécurité pour écouter les inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et pour établir un dialogue entre nous. Aussi éloignées que puissent paraître les positions des États Membres concernant la meilleure façon de procéder pour parvenir au désarmement définitif de l'Iraq, la diplomatie multilatérale reste

pertinente. Nous sommes assis autour de cette table pour rechercher une ligne d'action commune.

Le Conseil de sécurité est incontestablement l'instance appropriée pour explorer toutes les options et décider de ce qui conviendra le mieux pour la communauté internationale. La recherche d'un consensus, reflet de la volonté collective des États, nous réunit et c'est ce à quoi nous aspirons. Le Mexique souhaite que les divergences qui nous empêchent aujourd'hui de tomber d'accord sur une action conjointe face à l'Iraq soient débattues et résolues ici même, dans cet édifice qui est par excellence la demeure de la communauté des nations. Nous sommes convaincus que, si nous parvenons à nous mettre d'accord, nous renforcerons la crédibilité, la pertinence et l'autorité du Conseil de sécurité ainsi que la validité et l'esprit de la Charte de San Francisco et que nous donnerons une force accrue à l'ONU. Ne manquons pas cette occasion.

Nous avons pris note de l'état des inspections conduites par la COCOVINU et l'AIEA en Iraq. Nous exprimons une fois de plus notre gratitude aux inspecteurs pour les efforts déployés, tant sur le terrain que dans la présentation de ce rapport au Conseil de sécurité.

Le Mexique souhaite manifester sa profonde préoccupation face à la situation en Iraq et à l'absence de coopération active, immédiate et effective de la part du régime qui gouverne ce pays. Il existait parmi nous un consensus clair sur l'objectif à atteindre. Néanmoins, les faits récemment survenus et les dernières déclarations sur la question iraquienne donnent la preuve qu'il existe des points de vue différents quant à la façon de mener à bien les activités de désarmement dans ce pays. Nous sommes particulièrement inquiets de voir que diverses alliances et valeurs communes, construites à grande peine au fil des décennies, viennent à s'éroder.

Nous sommes en présence de décisions très complexes pour l'avenir du monde. C'est pourquoi nous nous inquiétons de voir que l'écart entre les positions des membres du Conseil alimente des récriminations et des mécontentements que nous pensions avoir dépassés il y a encore quelques mois. Si cette polarisation s'accroît, cela pourrait avoir des incidences graves sur la façon dont nous devons aborder, et faire avancer, une question aussi essentielle que le désarmement dans le monde. Nous nous

trouvons à un moment décisif. C'est pourquoi le Mexique souhaite souligner l'importance de ne pas se décourager dans la recherche du consensus le plus large possible entre les membres du Conseil de sécurité. C'est dans l'unité du Conseil que réside la force d'un système de sécurité collective comme celui des Nations Unies.

La Charte des Nations Unies est l'instrument qui doit modeler et légitimer toutes nos ententes et toutes nos actions collectives. Le Mexique partage, avec les autres membres du Conseil, la conviction qu'il est à la fois nécessaire et possible de concilier les divergences. Ces derniers jours, le Mexique a examiné activement avec nos collègues diverses façons de parvenir à un accord. Conjointement avec d'autres États membres, nous avons établi des contacts avec les membres du Conseil les plus directement concernés par la question iraquienne afin de favoriser l'entente et d'éviter de tenir des positions irréductibles. L'opinion publique internationale exige de notre part une action unie et prudente.

S'il est vrai que l'uniformité n'est pas requise au sein des organismes internationaux, comme il se doit dans un monde divers et pluriel, tout au moins il faudrait encourager au maximum les accords sur la façon de répondre aux questions les plus pressantes du monde afin de garantir une sécurité internationale effective et durable.

Le Mexique est préoccupé par les dommages qu'a causés la question iraquienne au climat politique international, par l'incertitude créée dans les marchés financiers et par la façon dont cela affecte le cadre de stabilité propice aux investissements productifs, qui est le fondement de la croissance économique et du développement des peuples. La paix entre les nations est intimement liée à ce développement.

Dans le cadre de sa politique extérieure, le Mexique n'a épargné aucun effort pour proposer des initiatives qui renforcent les instances multilatérales et l'entente entre les peuples dans le respect du droit international. C'est la voie la plus efficace pour garantir des solutions véritablement durables et efficaces dans le règlement des conflits.

Le Mexique souhaite élargir l'éventail des formules possibles pour parvenir au désarmement réel de l'Iraq et ouvrir cet espace à un plus grand nombre d'options et d'idées propres à préserver la voie diplomatique pour répondre à la question du

désarmement. En tirant parti des moyens qui défendent et revitalisent les valeurs de la paix, le Mexique préconise l'adoption de mesures de pression de plus en plus efficaces pour obliger l'Iraq à coopérer comme nous l'exigeons tous. Cette coopération active est indispensable pour connaître avec une certitude absolue l'endroit où se trouvent les armements iraqiens de destruction massive et, dans ce cas, pour procéder à leur élimination.

Il est regrettable que l'Iraq réagisse avec plus d'empressement sous la pression politique et la menace réelle du recours à la force, qu'à la suite des exigences formulées à plusieurs reprises par la communauté internationale. Il est encore plus regrettable que cette coopération reste limitée et soit accordée au compte-gouttes. D'après ce que nous avons entendu, la coopération iraquienne a été beaucoup plus réticente que ce qu'avait exigé la communauté internationale. Pour sa part, le Mexique considère qu'on pourrait se montrer plus ferme dans le recours à des mécanismes pacifiques. Le Mexique réitère son appel au Gouvernement iraquien pour qu'il change radicalement sa façon de procéder et applique immédiatement des mesures claires et incontestables montrant qu'il a opté pour la voie du désarmement et, par conséquent, pour le règlement pacifique de la crise.

Notre politique extérieure se fonde sur des convictions et des principes acquis au fil d'une riche expérience historique. Nous avons les raisons les plus avérées et les plus valables de défendre le multilatéralisme, de veiller à ce que les décisions qui seront adoptées en vue de désarmer l'Iraq ne soient pas unilatérales et respectent sans équivoque le droit international en vigueur. Nos intérêts collectifs reposent sur le maintien de la paix. C'est ainsi que nous comprenons notre responsabilité en tant que membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Mexique est convaincu qu'il faut explorer toutes les voies, parcourir tous les chemins, saisir toutes les occasions pour résoudre pacifiquement cette question.

C'est pourquoi le Mexique réaffirme l'importance d'aboutir à une position de consensus sur les initiatives que prendra à l'avenir le Conseil de sécurité concernant la question iraquienne. Le Mexique demande aux membres de faire preuve d'une plus grande créativité sur cette question difficile. Nous devons agir avec la conviction que cette créativité permettra le renforcement du Conseil et confirmera sa

validité en tant qu'instance efficace à laquelle l'humanité puisse pleinement accorder sa confiance.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Mexique pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Colin Powell, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

M. Powell (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence. Je sais que vous nous dirigerez remarquablement nos travaux durant ces jours difficiles. Je voudrais également exprimer à mes collègues allemands mes remerciements et mon admiration pour la façon dont ils ont dirigé le Conseil le mois dernier.

Il semble que nous nous réunissons aujourd'hui pour débattre d'une question très, très importante dont nous sommes saisis. Le régime iraquien a-t-il pris la décision stratégique et politique de respecter les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de se débarrasser de toutes ses armes de destruction massive et de toute l'infrastructure permettant la mise au point de ces armes? C'est l'intention de la direction iraquienne qui est mise en cause ici. La réponse à cette question ne se réside pas dans le nombre d'inspecteurs sur place ni dans le temps supplémentaire qu'il convient de leur donner ni dans le volume des efforts qu'il faut déployer dans le cadre du processus d'inspection. Il ne s'agit pas de savoir combien de groupes de questions n'ont pas trouvé de réponses, si d'autres points de références sont nécessaires ou si des questions non réglées doivent être examinées ou analysées pour parvenir à des conclusions. Toute la question est de savoir si l'Iraq a fait le choix de coopérer activement de toutes les manières possibles, et mis tout en oeuvre pour procéder à un désarmement immédiat et total de ses armes interdites. C'est ce que demande la résolution 1441 (2002).

Je tiens à remercier M. Blix et M. ElBaradei de leurs exposés de ce matin qui donnent un éclairage supplémentaire à cette question difficile. Je les ai écoutés attentivement dans l'espoir d'entendre que l'Iraq avait enfin compris qu'il lui fallait désormais obtempérer face à la communauté internationale. J'ai été heureux d'entendre ces deux éminentes personnalités dire que des progrès continus avaient été enregistrés quant à la procédure et même en ce qui

concerne certaines nouvelles activités quant au fond. Mais j'ai été déçu d'entendre que l'Iraq s'acquittait de ses tâches à contre-cœur et qu'il refusait toujours de coopérer immédiatement, activement et inconditionnellement, comme cela est demandé pour la résolution 1441 (2002) – pas plus tard, mais immédiatement; pas passivement mais activement; pas de manière conditionnelle mais inconditionnellement, et cela, à tous égards.

Hélas, en dépit de certains progrès réalisés, je pense que ce nous avons entendu ce matin constitue une longue liste d'éléments attestant la non-coopération iraquienne. Si l'Iraq souhaitait vraiment se désarmer, nous ne devrions pas avoir à nous inquiéter de mettre en place des moyens pour rechercher des unités biologiques mobiles ou de telles unités; elles nous seraient présentées par l'Iraq. Nous n'aurions pas besoin de mettre en oeuvre des programmes étendus pour rechercher des installations souterraines qui – nous le savons – existent. Le fait même que nous soyons forcés à demander tout cela implique selon moi que l'Iraq ne coopère pas. Les inspecteurs ne devraient pas avoir à retourner chaque pierre, à visiter chaque carrefour et à scruter l'intérieur des grottes pour chercher des preuves. Nous ne devons pas permettre à l'Iraq de faire porter la charge de la preuve sur les inspecteurs. Pas plus que nous ne pouvons revenir au marchandage raté de la résolution 1284 (1999) qui proposait une aide partielle en échange d'une divulgation partielle. La résolution 1441 (2002) exige un respect total et immédiat, et l'Iraq doit en respecter les termes.

Nous avons également entendu parler ce matin d'une multiplication des initiatives iraqiennes. Je ne sais pas s'il convient de parler d'« initiatives ». Quelles qu'elles soient, les petites mesures prises par la partie iraquienne ne sont certainement pas des initiatives. Elles n'ont pas été prises spontanément et volontairement par les Iraquiens. Elles leur ont été arrachées – extirpées – par la possibilité d'une action militaire, par la volonté politique du Conseil de sécurité. Ces initiatives – si c'est le terme que certains choisissent d'employer – ont été prises à contre-cœur; rarement inconditionnellement; et principalement sous la menace de la force.

On nous dit que ces actes ne constituent pas une coopération immédiate. Or, c'est exactement ce qui est exigé par la résolution 1441 (2002). Et, tout de même, les progrès sont souvent plus apparents que réels. Je

suis très heureux que l'on détruise actuellement certains missiles Al Samoud 2 même si ce processus de destruction a été momentanément interrompu. Je sais qu'il ne s'agit pas de petits cure-dents, mais de véritables missiles. Le problème est nous ne savons pas combien de missiles il y a – et combien de cure-dents. Nous ne savons pas si l'infrastructure permettant de construire d'autres missiles a été identifiée et détruite. Nous avons des preuves qui indiquent que l'infrastructure permettant de construire d'autres missiles existe toujours en Iraq et n'a toujours pas été identifiée ni détruite.

Il reste encore beaucoup à faire et, franchement, il ne sera pas possible de faire le nécessaire si nous n'obtenons pas la coopération immédiate et totale exigée par la résolution 1441 (2002) et toutes les résolutions précédentes. Il me semble que le régime iraquien n'a toujours pas l'intention de se débarrasser de toutes ses armes de destruction massive. Il ne coopère pas avec la communauté internationale comme le réclame la résolution 1441 (2002). Si l'Iraq prenait la décision stratégique de se désarmer, la coopération serait volontaire – même enthousiaste. Elle ne se ferait pas dans la coercition et la contrainte. C'est un enseignement que nous avons tiré de l'Afrique du Sud et de l'Ukraine, où les hauts responsables ont fait tout leur possible pour assurer une coopération totale avec les inspecteurs.

J'ai également écouté le rapport de M. ElBaradei avec le plus grand intérêt. Nous savons tous qu'en 1991, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) était sur le point de déterminer que l'Iraq n'avait pas de programme nucléaire. Mais nous avons vite découvert que cela était faux. L'AIEA est arrivée à une conclusion similaire aujourd'hui. Mais il faut être très prudent. Nous devons veiller à ne pas clore le débat, comme l'a dit M. ElBaradei. Certaines de ces questions et certains de ces articles spécifiques font l'objet de discussions. M. ElBaradei a parlé des tubes d'aluminium que l'Iraq a tenté d'acheter au fil des années. Nous savons aussi que, malgré ce qu'on nous a dit aujourd'hui, il existe des éléments d'informations nouveaux qui sont mis à notre disposition ainsi qu'à celle de l'AIEA, je pense, à propos d'un pays européen qui a vendu ces tubes à l'Iraq. Ce pays nous a indiqué, ainsi qu'à l'AIEA, que les propriétés matérielles et les tolérances de fabrication requises par l'Iraq étaient de 50 % ou plus exacts par rapport à ce qui est généralement nécessaire pour les gaines de moteurs de

roquettes. Les experts ont conclu que les normes et les spécifications demandées par l'Iraq n'étaient pas justifiées pour des missiles non guidés. La question demeure d'actualité, et je m'en félicite.

Je me réjouis également de la liste de questions en suspens que M. Blix et son personnel ont remis à certains d'entre nous et qu'ils mettront à la disposition de tous. La Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) a rédigé un rapport de recherche solide de 167 pages. Les faits effroyables, qui y sont énumérés, s'ajoutent au palmarès regrettable de mensonges, de tromperies et de refus de franchise de l'Iraq. Ce document récapitule en fait les 12 années de manquements abjects de l'Iraq – pas des inspecteurs mais de l'Iraq. Nous avons examiné attentivement le projet remis aux commissaires de la COCOVINU, qui sera disponible après cette séance, et avons constaté que l'Iraq avait refusé à près de 30 reprises de fournir des preuves patentes pour corroborer ses affirmations et que les anciens inspecteurs avaient découvert 17 preuves contredisant les affirmations iraqiennes. Nous constatons donc une succession de cas de figure où l'Iraq a menti aux anciens inspecteurs et placé de fausses preuves – des activités qui, selon nous, se déroulent encore.

En lisant ce document, les membres du Conseil verront au fil des pages comment l'Iraq a fait obstruction aux inspecteurs tout au long de ces années. À titre d'exemple, nous avons parlé des bombes R-400. On peut lire dans le rapport que, durant la période autour de 1992, l'Iraq a modifié plusieurs fois sa déclaration quant au nombre de bombes qu'il a fabriquées. En 1992, il a déclaré qu'il avait produit un total de 1 200 bombes, pour admettre finalement, en 1995, après qu'on ait exercé des pressions sur lui, qu'il avait un programme biologique étendu. Ce chiffre a encore été modifié ultérieurement pour atteindre un total de 1 550 bombes. Compte tenu de l'absence d'informations spécifiques de la part de l'Iraq, la Commission spéciale (UNSCOM) n'a pas pu calculer le nombre total de bombes R-400 produites par l'Iraq pour ses programmes. Ainsi, selon le rapport, il est devenu impossible de vérifier dans le détail la production ou la destruction des bombes R-400. La COCOVINU ne peut donc pas écarter la possibilité que certaines bombes R-400 contenant des armes chimiques et des armes biologiques sont toujours en Iraq.

Dans ce document, la COCOVINU mentionne ce que l'Iraq pourrait faire pour aider à régler cette question : présenter toutes les bombes R-400 restantes et les moules correspondants, fournir davantage de documents concernant la production et l'inventaire des bombes R-400 et R-400A qu'il a fabriquées, fournir davantage de documents concernant le système de codage utilisé avec les bombes R-400, y compris le codage attribué à des agents d'armes chimiques et biologiques spécifiques, et fournir des preuves crédibles attestant que la production des bombes R-400 a été arrêtée après septembre 1990.

Ce n'est là qu'un exemple du type de documentation que le Conseil verra. Ce qui en ressort clairement c'est que ces mesures que l'on demande à l'Iraq auraient pu être prises de nombreuses fois au cours des 12 années précédentes. Nous ne parlons pas là d'« immédieté », nous demandons : pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ces 12 dernières années? et comment pouvons-nous nous fier aux assurances données face à toutes ces preuves de mensonges et de tromperie accumulées au fil des ans?

Ces questions auraient facilement pu être dissipées par la déclaration iraqienne du 7 décembre; nous ne devrions plus avoir de ces questions en suspens. Mais elles continuent de se poser et nous entendons les examiner attentivement. Le fait est que ce document montre de façon concluante que l'Iraq avait et a encore la capacité de fabriquer non seulement des armes chimiques, mais aussi des armes bactériologiques et que l'Iraq avait et a encore littéralement des dizaines de milliers de vecteurs, dont des véhicules aériens sans pilote (drones) de plus en plus perfectionnés et dangereux. Ce ne sont pas là de nouvelles questions que nous devrions examiner, mais bien de vieilles questions non réglées et qui auraient pu l'être en décembre avec la déclaration de l'Iraq ou qui auraient pu être réglées totalement au cours des quatre derniers mois si l'Iraq avait fait comme prévu ce que la résolution 1441 (2002) exigeait de lui.

Dans son exposé de ce matin, M. Blix a signalé la rareté des informations dont on dispose sur les programmes de l'Iraq depuis 1998. Nous nous sommes tous employés à combler cette lacune mais l'Iraq est le premier qui pourrait combler cette lacune, s'il respectait réellement la résolution 1441 (2002). Il inonderait les inspecteurs de nouvelles informations, au lieu de les taire et de les fournir à contre-cœur. Le projet de document que nous avons examiné

aujourd'hui en préparant cette séance occupait 167 pages. Si l'Iraq était véritablement déterminé à désarmer, le document de M. Blix ne se réduirait pas à 167 pages de problèmes et d'interrogations; ce serait un document de milliers et de milliers de pages rempli de réponses sur les spores du charbon, le VX, le gaz sarin, les drones; il exposerait dans le détail tous les programmes interdits de l'Iraq. Alors, et alors seulement, les inspecteurs pourraient vraiment faire le travail crédible de vérification, de destruction et de contrôle qu'ils ont besoin de faire.

Nous connaissons déjà cette situation. En mars 1998, Saddam Hussein a également été menacé d'une action militaire. Il a répondu par des promesses – la promesse qu'il permettrait aux inspecteurs de l'époque d'accéder immédiatement, inconditionnellement et sans restrictions aux installations. Le chef des inspecteurs de l'époque signalait au Conseil à l'époque un nouvel esprit de coopération et il avait fait part de son espoir que les inspecteurs pourraient très rapidement vérifier le désarmement effectif de l'Iraq. Nous savons ce qu'il est advenu de cet espoir : il n'y a eu aucun progrès du désarmement et neuf mois plus tard les inspecteurs ont jugé nécessaire de se retirer.

Je suis au regret de dire que la situation n'a guère changé. Le comportement actuel de l'Iraq, tout comme le comportement décrit dans tout le document de M. Blix, révèle une décision stratégique de continuer à temporiser, à tromper, à essayer de nous induire en erreur, à rendre tout plus difficile, en espérant que la volonté de la communauté internationale se divisera, que nous nous égaillerons dans toutes les directions, que nous nous lasserons de cette tâche, que nous relâcherons la pression et que nous retirerons la force – nous savons ce qui s'est passé lorsque cela a été fait par le passé. Nous savons que les Iraquiens continuent de ne pas donner volontairement d'informations et que lorsqu'ils en donnent, les informations communiquées sont souvent partiales et trompeuses. Nous savons que lorsqu'on leur oppose les faits, les Iraquiens changent leur version pour expliquer ces faits, mais pas suffisamment pour nous dire la vérité.

Par conséquent, la décision stratégique a-t-elle été prise par les dirigeants de Bagdad de priver l'Iraq de ses armes de destruction massive? Ma conclusion – et, je crois, notre conclusion à tous – doit être à l'évidence que non. C'est la réalité à laquelle nous devons faire face, au Conseil. Les membres du Conseil de sécurité ont une lourde responsabilité vis-à-vis de la

communauté des nations : la responsabilité de prendre des décisions difficiles sur des questions particulièrement épineuses comme celle que nous devons prendre aujourd'hui. En novembre dernier, le Conseil s'est montré à la hauteur de ses responsabilités. Nous ne devons pas maintenant tourner les talons; nous ne devons pas voir de nouveau en novembre prochain l'Iraq, délivré des pressions, emprunter allégrement le chemin des armes de destruction massive et menacer la région, menacer le monde.

Si nous manquons à nos responsabilités, la crédibilité du Conseil et sa capacité de faire face à tous les défis critiques auxquels nous sommes confrontés en souffriront. Nous ne devons pas oublier, ici, les horreurs qui se poursuivent en Iraq. Prenons un moment pour repenser aux souffrances du peuple iraquien, dont le trésor passe à financer ce genre de programmes au lieu d'être employé à son bénéfice – à celui d'une population battue, brutalisée et dévalisée par Saddam et son régime. Chers collègues, le temps est venu pour le Conseil de signifier clairement à Saddam que nous ne sommes pas dupes de ces tactiques transparentes. Personne ne veut la guerre, mais il est clair que les progrès limités que nous avons vus, les changements que nous avons vus sur la forme, et les quelques changements de fond auxquels nous avons assisté, s'expliquent par la présence d'une force militaire importante, par l'existence de nations prêtes à risquer la vie de leurs jeunes gens pour débarrasser le monde de ces armes dangereuses. Ces résultats ne viennent pas simplement des résolutions, ils ne viennent pas simplement des inspections : ils viennent de la volonté du Conseil – de la volonté politique unie du Conseil – et de la détermination de recourir à la force, s'il le faut, pour obtenir le désarmement de l'Iraq.

Il est temps que le Conseil dise à Saddam que ses stratagèmes, ses machinations n'ont pas arrêté les pendules. Nous pensons que le projet de résolution qui a été présenté au Conseil pour qu'il se prononce à son sujet est approprié et que nous devons le mettre aux voix dans un très proche avenir. Le temps continue de passer et les conséquences du refus continu de désarmer que nous oppose Saddam Hussein seront très, très réelles.

Le Président : Je remercie le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique de ses encouragements à notre endroit.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Igor S. Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le problème iraquien a de multiples facettes. Nous convenons tous, d'une part, que nous devons réussir le désarmement effectif et complet de l'Iraq, conformément à la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité et d'autre part, il est tout à fait clair que non seulement les moyens que nous emploierons pour régler ce problème conditionneront l'avenir de l'Iraq, mais que nous sommes en train de jeter les fondements de la paix et de la sécurité en notre temps.

C'est là, justement, que réside la responsabilité particulière qui est maintenant la nôtre et le choix que nous devons faire. Si, par nos efforts conjugués, nous parvenons à résoudre la crise iraquienne conformément à la Charte des Nations Unies, cela aura un effet bénéfique sur nos efforts de règlement des autres conflits. Surtout, ce sera une étape importante vers un nouvel ordre mondial juste et sûr. C'est la raison pour laquelle la Russie a constamment et résolument cherché à régler le problème iraquien sur la base du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, plus que jamais, on peut affirmer avec raison que c'est non seulement la voie la plus indiquée, mais aussi la voie la plus fiable.

Le rapport présenté par M. Blix témoigne que grâce à notre énergique travail commun et aux pressions exercées de toutes parts sur Bagdad, notamment par l'intensification de la présence militaire, nous avons pu enregistrer des progrès notables dans l'application de la résolution 1441 (2002).

Examinons les faits. Un régime d'inspections renforcé est en place en Iraq. Les inspecteurs internationaux se voient accorder un accès immédiat, sans entrave, sans condition et sans restriction à n'importe quel site. Durant les inspections, on utilise activement des hélicoptères et des aéronefs pour la surveillance aérienne. Dans l'ensemble, le niveau de coopération des autorités iraqiennes avec les inspecteurs est totalement différent de ce que nous avions vu précédemment avec la Commission spéciale des Nations Unies.

M. Blix et M. ElBaradei ont indiqué à plusieurs reprises, notamment dans leurs derniers rapports, les problèmes qui se posaient pour avoir des entrevues

avec des spécialistes iraqiens. Nous sommes également d'avis que les dirigeants iraqiens doivent encourager plus activement leurs citoyens à participer à ces entretiens sans la présence de surveillants. D'après les derniers rapports, ce type d'entrevues commence peu à peu à devenir la norme.

Au cours du processus d'inspection, il y a eu de nouveaux changements qualitatifs pour ce qui est de la réalisation de tâches concrètes. Pour la première fois depuis des années, il existe en Iraq un véritable processus de désarmement. Les armes interdites incluent les missiles Al Samoud 2, qui ont été officiellement déclarés par la partie iraquienne et qui sont en cours de destruction sous la supervision de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU). Ces armes incluent également les obus de 122 millimètres qui ont été découverts et qui peuvent contenir des substances chimiques toxiques. Les Iraquiens ont remis aux inspecteurs des fragments de bombes aériennes R-400 pour qu'ils les analysent. Les experts examinent la possibilité d'analyser des échantillons de sols dans les zones où du gaz VX et des cultures de spores du charbon ont été détruits. Bagdad a également remis aux inspecteurs des dizaines de nouveaux documents qui sont actuellement analysés. Je répète que ce sont là deux faits qui montrent que les activités des inspecteurs progressent.

Nous convenons en principe avec M. Blix que si les dernières mesures positives prises par Bagdad avaient été prises plus tôt, les résultats aujourd'hui seraient plus convaincants. Mais ce qui est important néanmoins, c'est que ces mesures ont été prises. Comme l'ont fait remarquer les responsables de la COCOVINU et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ces mesures ouvrent la voie à un règlement des problèmes encore en suspens. Je souhaite le souligner encore une fois : ces mesures ouvrent la voie à un règlement des problèmes encore en suspens. C'est important sur le principe.

Par ailleurs, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur un autre élément souligné par M. Blix, à savoir le contrôle à long terme de la non-production par l'Iraq d'armes de destruction massive. C'est là un autre mécanisme de sûreté important pour veiller à ce que l'Iraq ne produise pas d'armes de destruction massive à l'avenir.

À cet égard, la question se pose de savoir s'il est maintenant raisonnable de mettre un terme aux inspections, arrêtant ainsi la dynamique du processus de désarmement de l'Iraq. Regardons-y de plus près.

Qu'est-ce qui correspond vraiment à l'intérêt de la communauté internationale : poursuivre le travail des inspecteurs, qui n'est certainement pas facile mais qui manifestement porte ses fruits ou recourir à la force, ce qui, inévitablement entraînera d'immenses pertes en vies humaines et comporte des conséquences graves et imprévisibles pour la stabilité régionale et internationale? Nous sommes profondément convaincus que les possibilités de désarmer l'Iraq par des moyens politiques existent bien. Elles existent vraiment, il faut le reconnaître. Nous n'avons pas besoin aujourd'hui de nouvelles résolutions du Conseil de sécurité; nous en avons suffisamment. Ce qu'il nous faut, c'est appuyer activement les inspecteurs pour qu'ils accomplissent leurs tâches.

La Russie se prononce fermement pour la poursuite et le renforcement des inspections et pour que celles-ci soient plus ciblées. Cet objectif serait atteint plus rapidement si, dans les jours qui viennent, le programme de travail de la COCOVINU était présenté sans délai au Conseil de sécurité pour qu'il l'approuve, un programme qui inclut une liste des tâches clefs en matière de désarmement restant à accomplir. Ces tâches doivent être formulées de manière aussi claire que possible; et elles doivent être réalisables. Cela nous permettrait d'évaluer objectivement le niveau de coopération de l'Iraq et, surtout, de répondre de façon exhaustive à toutes les questions en suspens concernant les programmes militaires iraqiens interdits.

Bien entendu, nous sommes tous confrontés à un choix difficile. Personne ici ne peut prétendre détenir la vérité absolue. Il est donc tout à fait naturel que durant le débat, divers points de vue se soient fait entendre. Mais ces divergences ne doivent pas provoquer de scission entre nous. Nous sommes tous du même côté de la barricade. Nous partageons tous les mêmes valeurs. Ce n'est qu'en agissant solidairement que nous pourrons effectivement faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis mondiaux. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit ressortir de la crise iraquienne uni et fort, et non pas affaibli et divisé. C'est à cet objectif que La Russie continuera d'oeuvrer.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au distingué Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Dominique Galouzeau de Villepin.

M. Galouzeau de Villepin (France) : Je souhaiterais tout d'abord dire à quel point la France se réjouit que le Conseil de sécurité soit, en ce jour si décisif, présidé par la Guinée, par un Africain.

Je remercie M. Blix et M. ElBaradei de la présentation qu'ils viennent d'effectuer. Leurs rapports attestent des progrès réguliers du désarmement de l'Iraq.

Que nous disent les inspecteurs? Que depuis un mois, l'Iraq coopère activement avec eux; que des progrès substantiels ont été atteints dans le domaine balistique, avec la destruction progressive des missiles Al Samoud 2 et de leurs équipements; que des perspectives s'ouvrent avec les récents interrogatoires de plusieurs scientifiques. Les éléments significatifs d'un vrai désarmement sont désormais constatés. C'est bien la clef de la résolution 1441 (2002).

Alors, solennellement, dans cette enceinte, je voudrais poser cette question, celle-là même que se posent les peuples du monde : pourquoi s'engager aujourd'hui dans une guerre en Iraq?

Et je voudrais demander encore : pourquoi briser des instruments qui viennent de prouver leur efficacité? Pourquoi choisir la division, alors que notre unité et notre détermination amènent l'Iraq à se défaire des armes de destruction massive? Pourquoi vouloir à tout prix procéder par la force, alors que nous pouvons réussir par la paix?

La guerre est toujours un constat d'échec. Ne nous résignons pas à l'irréparable.

Avant de faire notre choix, pesons les conséquences, mesurons les effets de notre décision.

Chacun le voit : en Iraq, nous avançons résolument dans la voie de l'élimination complète des programmes d'armes de destruction massive.

La méthode que nous avons choisie fonctionne : les informations fournies par Bagdad ont été vérifiées par les inspecteurs et conduisent à l'élimination d'équipements balistiques prohibés.

Sur tous les autres programmes, nous devons procéder de la même façon : information, vérification, destruction. Nous disposons déjà d'informations utiles dans les domaines biologique et chimique. L'Iraq, sur la base de questions posées par les inspecteurs, doit les compléter dans les meilleurs délais, afin que nous disposions de la connaissance la plus précise d'éventuels stocks ou programmes. Sur cette base, comme nous le faisons pour les missiles, nous détruirons tous les éléments qui auront pu être découverts, et nous établirons la vérité des faits.

Quant au nucléaire, les indications de M. ElBaradei confirment que nous sommes proches du moment où l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) pourra certifier le démantèlement du programme iraquien.

Quel bilan pouvons-nous tirer? Que l'Iraq, selon les termes mêmes des inspecteurs, représente un danger moins important pour le monde qu'en 1991. Que nous pouvons atteindre l'objectif d'un désarmement effectif de ce pays.

Ne relâchons pas la pression sur Bagdad. L'adoption de la résolution 1441 (2002), les prises de position convergentes de l'immense majorité des États du monde, l'action diplomatique de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement des pays non alignés, tous ces efforts communs portent leurs fruits.

La présence militaire américaine et britannique dans la région appuie notre volonté collective. Chacun reconnaît l'efficacité de cette pression de la communauté internationale. Nous devons l'utiliser pour aller jusqu'au bout de notre objectif de désarmement par les inspections. L'Union européenne l'a rappelé : ces inspections n'ont pas vocation à se prolonger indéfiniment. Il faut accélérer le mouvement.

C'est pourquoi la France veut faire aujourd'hui trois propositions.

Demandons d'abord aux inspecteurs d'établir une hiérarchie des tâches de désarmement et, sur cette base, de nous présenter dans les meilleurs délais le programme de travail prévu par la résolution 1284 (1999). Nous avons dès à présent besoin de connaître les questions prioritaires qui pourraient constituer les tâches clefs de désarmement à accomplir par l'Iraq.

Nous proposons, en second lieu, que les inspecteurs nous remettent toutes les trois semaines un rapport d'étape. Par ce moyen, les autorités iraquiennes comprendront qu'elles ne peuvent en aucun cas interrompre leurs efforts.

Enfin, fixons-nous une échéance pour dresser le bilan de la mise en oeuvre du programme de travail. La résolution 1284 (1999) prévoit un délai de 120 jours. Nous sommes prêts à le réduire, dès lors que les inspecteurs le jugent possible.

L'agenda militaire ne doit pas dicter le calendrier des inspections. Nous sommes d'accord pour des échéanciers et un calendrier accéléré. Mais nous ne pouvons pas accepter un ultimatum, dès lors que les inspecteurs font état de progrès dans la coopération. Il signifierait la guerre. Il conduirait à dessaisir le Conseil de sécurité de ses responsabilités. En serions-nous réduits, en donnant un délai de quelques jours, à chercher un prétexte à la guerre?

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, je le redis, la France ne laissera pas passer une résolution qui autoriserait le recours automatique à la force.

Mesurons l'angoisse et l'attente du monde, dans tous nos pays : du Caire à Rio, d'Alger à Pretoria, de Rome à Jakarta. L'enjeu en effet dépasse le seul cas de l'Iraq.

Regardons les choses avec lucidité : nous sommes en train de définir une méthode de règlement des crises. Nous sommes en train de choisir l'organisation du monde dans laquelle nous voulons que vivent nos enfants.

C'est vrai en Corée du Nord, en Asie du Sud, où nous n'avons pas encore réussi à trouver les voies d'un règlement durable des contentieux. C'est vrai au Proche-Orient. Peut-on encore attendre alors que se multiplient les violences?

Les racines de ces crises sont nombreuses : elles sont d'ordre politique, religieux, économique. Elles plongent dans le tumulte des siècles. Certains peuvent croire que l'on peut régler ces problèmes par la voie de la force et créer ainsi un nouvel ordre. Ce n'est pas la conviction de la France. Nous pensons au contraire que l'usage de la force risque d'attiser les rancœurs et les haines, d'alimenter un choc des identités, un affrontement des cultures, que l'une des responsabilités premières de notre génération est précisément d'éviter.

À ceux qui croient que la guerre serait le plus court chemin pour désarmer l'Iraq, je réponds donc qu'elle créerait des blessures et des fractures, longues à cicatriser. Et combien de victimes, combien de familles endeuillées?

Nous ne souscrivons pas à ce qui seraient les autres objectifs d'une guerre. S'agit-il de changer le régime de Bagdad? Personne ne méconnaît la cruauté de cette dictature et la nécessité de tout faire pour promouvoir les droits de l'homme. Mais ce n'est pas l'objectif de la résolution 1441 (2002). Et la force ne constitue certainement pas le meilleur moyen d'apporter la démocratie. Ce serait encourager, ici et ailleurs, une instabilité dangereuse.

S'agit-il de lutter contre le terrorisme? La guerre ne ferait que l'accroître, et nous pourrions donc faire face à une nouvelle vague de violence. Gardons-nous de faire le jeu de ceux qui veulent le choc des cultures, le choc des religions.

S'agit-il enfin de remodeler le paysage politique au Moyen-Orient? Alors nous prenons le risque d'accroître les tensions dans une région déjà marquée par une grande instabilité. D'autant qu'en Iraq même, la multiplicité des communautés et des religions porte en germe le danger d'un éclatement.

Nous avons tous les mêmes exigences : davantage de sécurité, davantage de démocratie. Mais il existe une autre logique que celle de la force, un autre chemin, d'autres solutions.

Nous comprenons le sentiment profond d'insécurité dans lequel vit la population américaine depuis la tragédie du 11 septembre 2001. Le monde entier a partagé la douleur de New York et de l'Amérique, frappée au coeur. Je le dis au nom de l'amitié que nous portons au peuple américain, au nom de nos valeurs communes : la liberté, la justice, la tolérance.

Mais rien n'indique aujourd'hui qu'il y ait un lien entre le régime iraquien et Al-Qaida. Et le monde sera-t-il plus en sécurité après une intervention militaire en Iraq? Je veux vous dire la conviction de mon pays : non.

Il y a quatre mois, nous avons adopté à l'unanimité un système d'inspections pour éliminer la menace d'éventuelles armes de destruction massive et garantir notre sécurité. Aujourd'hui, nous ne pourrions

accepter, sans nous contredire, un conflit qui risque de l'affaiblir.

Oui, nous voulons aussi plus de démocratie dans le monde. Mais nous n'atteindrons cet objectif que dans le cadre d'une vraie démocratie mondiale fondée sur le respect, le partage, sur la prise de conscience d'une vraie communauté de valeurs et de destin. Les Nations Unies, ici, en constituent le coeur.

Ne nous y trompons pas : devant la multiplicité et la complexité des menaces, il n'y a pas de réponse unique, mais une seule exigence : rester unis.

Aujourd'hui, il nous faut inventer ensemble un nouvel avenir pour le Moyen-Orient. N'oublions pas l'immense espoir et les efforts de la Conférence de Madrid et des Accords d'Oslo. N'oublions pas que la crise du Proche-Orient constitue le défi majeur en termes de sécurité et de justice. Il y a là pour nous, comme en Iraq, un engagement prioritaire.

Il faut donc avoir une grande ambition, plus d'audace encore : celle d'une région transformée dans la paix; celle de civilisations qui, par le courage de la main tendue, retrouveraient leur confiance en elles-mêmes, un rayonnement à la hauteur de leur longue histoire et de leurs aspirations.

Dans quelques jours, notre responsabilité sera engagée solennellement par un vote. Nous serons face à un choix essentiel, celui du désarmement de l'Iraq par la guerre ou dans la paix. Ce choix essentiel en recouvre d'autres. Il recouvre la capacité de la communauté internationale à résoudre les nombreuses crises actuelles ou futures. Il porte avec lui une vision du monde, une conception du rôle des Nations Unies.

La France considère donc que pour faire ce choix, pour le faire en conscience, dans cette enceinte de la démocratie internationale, face à leurs peuples et face au monde, les chefs d'État et de gouvernement doivent se réunir ici, à New York, au Conseil de sécurité.

C'est l'intérêt de tous. Il s'agit bien de retrouver la vocation fondamentale de l'ONU : permettre à chacun de ses Membres d'assumer ses responsabilités face à la crise iraquienne, mais aussi de se saisir ensemble du destin d'un monde en crise et recréer ainsi les conditions de notre unité à venir.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la France et pour les paroles aimables à l'endroit de mon pays et de l'Afrique.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Chine, M. Tang Jiaxuan.

M. Tang Jiaxuan (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord féliciter la Guinée de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Je souhaite également féliciter le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne du travail remarquable qu'il a accompli à la présidence du Conseil le mois dernier. Je souhaite par ailleurs remercier M. Blix et M. ElBaradei pour les informations qu'ils nous ont fournies et pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour s'acquitter du mandat qui leur a été confié par le Conseil de sécurité.

Il y a quatre mois, dans cette même enceinte, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002), dans un esprit d'unité et de coopération. L'adoption de cette résolution manifestait pleinement la détermination du Conseil de détruire les armes de destruction massive en possession de l'Iraq, et traduisait réellement le désir de la communauté internationale de trouver un règlement politique à la question iraquienne. C'est précisément pour cette raison que la résolution a été largement soutenue par tous les pays du monde.

Incontestablement, c'est pour nous une tâche difficile que d'assurer la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de réaliser la destruction complète et globale des armes de destruction massive iraqiennes. Toutefois, il est satisfaisant de constater que des progrès réels ont été réalisés dans les inspections en matière d'armements, grâce aux efforts inlassables de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Si l'on en juge par les rapports des deux organismes d'inspection qui nous sont présentés aujourd'hui, la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002) s'est déroulée dans l'ensemble sans accroc; des progrès ont été réalisés et des résultats obtenus. Il est vrai qu'il existe encore des problèmes et des difficultés dans le processus d'inspection. Et c'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre ces inspections. Nous pensons que tant que nous nous en tiendrons à la voie du règlement politique, l'objectif de détruire les armes de destruction massive détenues par l'Iraq pourra toujours être atteint.

La résolution 1441 (2002) n'a pas été facile à obtenir. Compte tenu de la situation actuelle, nous

devons agir avec volonté et détermination, et surtout avec patience et sagesse. À cette fin, le Conseil doit maintenir son unité et sa coopération, plus que jamais, afin de préserver son autorité. Nous sommes persuadés que le Conseil devrait apporter un soutien et une orientation solides aux travaux des deux organismes d'inspection, les laisser poursuivre ces inspections et rechercher la vérité, jusqu'à ce qu'ils s'acquittent totalement du mandat conféré par la résolution 1441 (2002). Parallèlement, nous appelons instamment le Gouvernement iraquien à prendre des mesures effectives pour renforcer sa coopération avec les inspecteurs sur les questions de fond, en agissant sérieusement afin de réunir les conditions nécessaires à un règlement politique. Dans les circonstances actuelles, il n'y a aucune raison de fermer la porte à la paix. En conséquence, nous ne sommes pas favorables à une nouvelle résolution, en particulier à une résolution autorisant le recours à la force.

La question iraquienne a des incidences sur la paix et le développement dans la région du Golfe et le monde entier. Afin de trouver une solution à cette question, nous devons tenir pleinement compte des intérêts communs de toutes les nations et des intérêts à long terme du développement humain. À présent que nous sommes entrés dans le XXI^e siècle, la paix et le développement demeurent les grands thèmes de notre époque. Tous les pays du monde, confrontés à la tâche commune qu'est le maintien de la paix et la réalisation du développement et de la prospérité, recherchent désespérément un environnement international stable et pacifique.

Parmi toutes les choses qui peuplent l'univers, les être humains ont une importance primordiale et la paix est particulièrement précieuse. Au cours des derniers mois, dans cette même enceinte, nous avons maintes fois entendu de nombreux États Membres de l'ONU lancer un appel vigoureux à régler la question iraquienne par des moyens politiques. Hors de cette enceinte, nous avons aussi entendu des appels justifiés proclamant « oui à la paix, non à la guerre », lancés par les peuples de nombreux pays. Le pouvoir du Conseil de sécurité émane de tous les États Membres de l'ONU et des peuples de toutes les nations. Nous n'avons aucune raison de rester indifférents face à ces exigences et manifestations vigoureuses. Afin que le Conseil de sécurité se montre à la hauteur de ses responsabilités face à l'histoire, et qu'il préserve les intérêts communs de tous les peuples du monde, le

Gouvernement chinois lance un appel vigoureux au Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à faire tout ce qui est son pouvoir pour éviter la guerre et poursuivre ses efforts en vue de parvenir à un règlement politique.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Chine pour les aimables paroles adressées à mon pays.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Chili, Mme Soledad Alvear Valenzuela.

Mme Alvear Valenzuela (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais moi aussi commencer par féliciter la Guinée pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours, à un moment où seront prises des décisions très importantes. Je voudrais également féliciter l'Allemagne pour sa direction remarquable des travaux du Conseil le mois dernier.

Le Chili assiste à cette réunion du Conseil afin d'entendre à nouveau les rapports de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans un esprit positif, bien que la situation soit critique. Nous sommes convaincus qu'il faut parvenir, au sein de cet organe, à un accord sur un moyen d'exiger de l'Iraq un désarmement effectif. Nous sommes tous unis par la volonté commune d'appliquer de façon responsable les principes que cet organe, en vertu de la Charte, a la mission de préserver.

Je remercie M. Blix et M. ElBaradei pour leurs exposés sur les inspections effectuées par la COCOVINU et l'AIEA. Leurs rapports contiennent une évaluation précise du travail d'inspection et de vérification entrepris dans divers domaines. Nous apprécions hautement leur contribution à la présente tâche, qui est d'évaluer dans quelle mesure l'Iraq respecte la résolution 1441 (2002).

Les deux rapports nous permettent de conclure que l'attitude de l'Iraq en matière de coopération, y compris à ce stade avancé du processus multilatéral, est insuffisante. Par rapport au libellé catégorique de la résolution 1441 (2002) et au sens de l'urgence qui l'inspire, nous ne pouvons que conclure que cette coopération est insuffisante, et cela est très préoccupant pour mon pays. Même s'il s'agit de mesures importantes, les signes de progrès dans des

domaines spécifiques indiqués dans les récents rapports, tels que la destruction des missiles Al Samoud 2, ne peuvent nous détourner de la conclusion générale.

Le Chili réaffirme la nécessité de réaliser un désarmement immédiat, complet et effectif de l'Iraq. Dans ce contexte, nous réitérons notre appel urgent à l'Iraq à coopérer activement et inconditionnellement avec les inspecteurs, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil.

En cette phase de nos délibérations, je voudrais réaffirmer les principes directeurs de notre politique étrangère, sur lesquels se fonde la position du Chili en ce qui concerne la crise en Iraq.

Le multilatéralisme représente une préoccupation permanente du Chili. La diplomatie multilatérale prévaut, comme cela a été souligné ici, et le Conseil de sécurité est l'organe compétent pour traiter des questions de paix et de sécurité internationales. Nous réaffirmons la place centrale de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité dans ce processus. Leurs résolutions doivent être pleinement respectées. Ce respect est indispensable à la crédibilité des Nations Unies et à la prévalence des décisions de cet organe principal.

Nous soutenons une solution conforme au droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. C'est la seule source de légitimité de nos accords et décisions collectifs. Nous soulignons la nécessité d'adopter des mesures collectives pour prévenir et éliminer les menaces à la paix, et nous recherchons activement tous les moyens d'aboutir à une solution pacifique. C'est là un principe que nous avons toujours respecté et nous sommes déterminés à continuer de travailler pour le réaliser.

En tant que responsables chargés de trouver un accord commun, nous nous trouvons à un tournant. Au cours des derniers mois, le Chili a tout fait pour contribuer à une décision conduisant au désarmement pacifique de l'Iraq. C'est pourquoi nous avons lancé un appel à cinq membres permanents et, sur cette base, avons entrepris de trouver un point de convergence entre des positions extrêmement divergentes.

À cette fin, nous avons prôné la poursuite d'inspections rigoureuses, assorties d'échéances. Cela répondrait à l'urgence qui sous-tend la résolution 1441 (2002). Nous avons aussi indiqué que le recours à la

force envisagé au Chapitre VII ne peut être invoqué que si tous les moyens pacifiques de désarmer l'Iraq ont été épuisés.

Au cours des derniers jours, nous avons relevé une souplesse accrue qui a atténué la rigidité notée au début de ce processus au Conseil de sécurité, caractérisé par une volonté insuffisante d'engager le dialogue, de concilier les divergences et à d'ouvrir des voies à la compréhension et à la négociation. Dans cette instance et lors de consultations avec les membres permanents et élus du Conseil, le Chili a toujours affirmé sa conviction que par la voie de l'unité et de la responsabilité collective, nous pourrions arriver à un accord.

Les déclarations que nous avons entendues nous laissent penser qu'une solution conciliant l'aspiration à la paix et le désarmement reste possible. Nous sommes convaincus que cette dernière chance pour la paix doit consister dans un renforcement des inspections en Iraq, assorti d'échéances claires et d'exigences précises, en tenant compte de l'urgence exprimée dans la résolution 1441 (2002). Le régime iraquien, qui a exposé son peuple à de graves souffrances a la responsabilité politique et morale de réaliser un désarmement complet.

Le Chili voudrait réaffirmer sa vocation de paix. Le Gouvernement et le peuple chiliens aspirent à une solution à la crise, conforme à cette vocation et s'inscrivant dans le cadre des Nations Unies, organisation que nous avons aidée à fonder en 1945. Nous espérons que tous les États membres du Conseil feront tout leur possible pour réaliser l'accord que l'humanité attend de nous.

Le Président : Je remercie la Ministre des affaires étrangères du Chili de ses paroles aimables à l'endroit de mon pays.

Je donne la parole à S. E. Mme Ana Palacio, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne.

Mme Palacio (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord m'associer à ceux qui vous ont exprimé leur satisfaction, Monsieur le Président, de voir votre pays, la Guinée – et avec la Guinée, l'Afrique – présider le Conseil de sécurité en ce moment crucial pour la paix et la sécurité dans le monde. Au nom de l'Espagne, je vous souhaite plein succès dans votre tâche.

Je voudrais également souligner l'excellent travail accompli par l'Allemagne en une période extrêmement complexe.

Le 14 février, j'avais commencé ma déclaration en indiquant qu'avec des millions de citoyens du monde, j'espérais entendre une seule phrase des inspecteurs : que Saddam Hussein appliquerait pleinement, inconditionnellement et activement la résolution 1441 (2002).

Je n'ai entendu cette phrase ni ce jour-là, ni aujourd'hui, et j'ai l'impression que nous courons le risque de voir les arbres cacher la forêt. Les progrès tangibles réalisés par les inspecteurs dans leur travail louable, auquel je rends hommage au nom de l'Espagne, et les gestes de Saddam Hussein nous détournent de l'objectif défini par la communauté internationale, il y a 12 ans : le désarmement total du régime iraquien.

Douze ans après, j'ai deux questions à poser qui me paraissent fondamentales pour nous tous : Assumons-nous nos obligations de membres du Conseil de sécurité? Quel message transmettons-nous au monde? Au titre de la Charte des Nations Unies, la mission du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'identification des menaces éventuelles pour celles-ci et la définition des mesures à prendre.

Je peux seulement constater que la menace subsiste et que Saddam Hussein continue de ne pas appliquer les résolutions de ce Conseil. Tout cela, 12 ans après la résolution 687 (1991) et quatre mois après l'adoption de la résolution 1441 (2002), ce qui, rappelons-le, constituait la dernière possibilité offerte.

Ainsi, 12 ans plus tard, nous sommes à nouveau confrontés au même scénario qu'en 1991. Douze ans plus tard, l'acteur principal est le même : Saddam Hussein. Douze ans plus tard, la menace est la même : ses armes de destruction massive. Douze ans plus tard, son attitude est identique: un profond mépris pour la légalité internationale et la volonté manifeste de nous diviser. Et 12 ans plus tard, sa stratégie consiste encore à nous tromper. Combien de temps cela va-t-il encore durer? Combien de temps faut-il pour prendre la décision stratégique de collaborer de façon totale, active et inconditionnelle? Je crains que nous nous trouvions confrontés à une question dont tout le monde connaît la réponse, mais que beaucoup préfèrent ignorer.

Au lieu d'envoyer un message fort et cohérent, le Conseil court le risque de se transformer en une caisse de résonance médiatique qui met en scène nos divergences et rend notre travail plus difficile.

Grâce à une déformation perpétuelle et systématique de la réalité, Saddam parvient à un résultat extraordinairement dangereux : il parvient à ce que beaucoup identifient le Conseil de sécurité, garant de la légalité internationale, comme l'agresseur, alors qu'il prétend être lui-même la victime. Il divise la communauté internationale, comme l'a si bien dit il y a un instant le Ministre des affaires étrangères du Mexique. Il a réussi à inverser la charge de la preuve en nous imputant une responsabilité qui n'incombe qu'à lui seul.

Comment avons-nous pu aboutir à une situation où un dictateur qui a déclenché des guerres, envahi des pays, empoisonné au gaz sa propre population, foulé au pied tous les droits de l'homme existants et bafoué la loi pendant 12 ans met aujourd'hui en cause la crédibilité du Conseil?

Ma deuxième question est la suivante : De quel message sommes-nous porteurs? Il est impossible de ne pas se rendre compte que, seule, la pression maximale et la menace crédible du recours à la force ont un effet sur le régime iraquien. Et c'est à cette logique que répondent la résolution 1441 (2002) et le projet de résolution parrainée par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Espagne, qui sera bientôt soumis au Conseil.

Je me félicite des progrès signalés par les inspecteurs, en particulier de la destruction de missiles Al Samoud. Mais, tout à coup, les preuves de l'existence d'armes de destruction massive qui avait été niée jusqu'ici apparaissent comme par magie – ou plutôt du fait que 300 000 soldats sont amassés dans la région – ou encore l'existence soudainement signalée de missiles et d'agents propulsifs interdits conformément au droit international. Ces gestes confirment nos craintes. Ces armes existent. Elles n'ont pas été détruites et elles peuvent être à nouveau utilisées.

Comme l'a déclaré le Secrétaire d'État, M. Powell, s'il mentait auparavant quand il dissimulait ces armes, pourquoi devrions-nous croire ce qu'il dit aujourd'hui alors qu'après avoir révélé leur présence, il affirme qu'il a détruit toutes les autres? Cela sans que

nous puissions constater de sa part une volonté réelle de se désarmer.

Face à ces questions, quel message le Conseil devrait-il envoyer? Tout d'abord, que nous n'admettons plus les manèges de Saddam. Il a manqué à ses obligations en 1991. Il a trompé la Commission spéciale (CSNU) en 1995. Il s'est affranchi de toute inspection pendant près de quatre ans. Et maintenant, alors même que la résolution 1441 (2002) indique qu'il s'agit de la dernière chance, il tente une fois de plus d'en éviter l'application.

Le Conseil doit également affirmer qu'il ne peut encourager par son action ou par son absence d'action tous les détenteurs d'armes de destruction massive qui pensent pouvoir violer impunément et systématiquement la légalité internationale. Le Conseil devrait envoyer le message clair qu'il est pleinement conscient du fait que la menace qui pèse sur nous est plus grave que jamais et concerne la convergence de l'existence d'armes de destruction massive, de leur possible utilisation par des groupes terroristes, et du comportement criminel des dirigeants politiques qui, tout à la fois, recourent à ces armes et font appel à des terroristes.

Le Conseil doit envoyer un message clair qu'il comprend que le moment est venu de cesser d'être l'otage de ceux qui, pour parvenir à leurs propres fins, interprètent à tort notre désir de paix comme une marque de faiblesse. Le Conseil doit montrer clairement qu'il a toujours préconisé non pas la coercition de l'Iraq ni son désarmement partiel, mais son désarmement total des armes de destruction massive, en particulier chimiques et bactériologiques, et que ceci doit être fait pacifiquement, ce qui requiert la pleine collaboration iraquienne. Si elle fait défaut, seul l'Iraq sera responsable des conséquences.

Enfin, il faut clairement montrer que le Conseil doit assumer sa responsabilité à l'égard du monde entier pour faire face à cette situation.

Le désarmement de l'Iraq ne réside pas dans la question de savoir s'il faut plus d'inspecteurs ou davantage de temps. Ceci, pour paraphraser un philosophe français, n'est que la stratégie de l'impuissance. S'agissant des matières nucléaires et des missiles, nous pouvons envisager la possibilité d'obtenir des résultats sans que le régime iraquien manifeste la volonté de se désarmer ou même sans une collaboration active. Mais ce n'est pas le cas pour les

armes chimiques et bactériologiques. Et nous le savons tous. C'est en particulier dans le cas des armes chimiques et bactériologiques que le désarmement passe forcément par la volonté politique du régime iraquien. Les inspecteurs devront à l'évidence poursuivre leur travail dans les délais nécessaires et avec les moyens nécessaires. Mais cela doit se faire que sur la base d'une volonté inédite de désarmer de la part du régime de Saddam Hussein. Mais, jusqu'ici, Saddam Hussein ne donne pas de preuves crédibles d'avoir cette volonté.

J'ai entendu certains affirmer que les décisions que le Conseil pourrait adopter vont causer la perte d'un grand nombre de vies humaines et d'immenses dommages en Iraq. Ils dénoncent ce risque et nous en rendent responsables. Non, ce sont d'autres, tels que Saddam Hussein, qui sont les responsables de millions de morts du fait de leurs guerres, de leurs invasions, de leurs actions et de leurs décisions. Ce sont d'autres, tels que Saddam Hussein, qui utilisent des armes chimiques. Ce sont d'autres, tels que Saddam Hussein, qui anéantissent des familles, des populations et des nations entières. Ce n'est pas le Conseil de sécurité, le responsable. Ce que recherche le Conseil de sécurité, c'est précisément, la paix et la sécurité car nous voulons tous la paix. Mais une paix sûre qui garantisse que ces armes ne seront pas utilisées par l'Iraq et ne tomberont pas dans les mains de groupes terroristes qui pourraient les utiliser pour leurs propres fins. Agir autrement, ce serait se faire des illusions et trouver des compromis qui ne serviraient qu'à nuire gravement à la crédibilité et à l'efficacité du Conseil, mais aussi à la paix et à la stabilité internationale à laquelle nous aspirons tous.

Le Président : Je remercie Mme le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à mon pays et à l'Afrique et ainsi que pour ses encouragements.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jack Straw, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Straw (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et vous présenter mes vœux de succès à un moment capital. Je me fais également l'écho des remerciements que vous avez généreusement exprimés au Vice-Chancelier

Joschka Fischer et à l'Ambassadeur Gunter Pleuger pour la manière excellente dont ils ont présidé le Conseil de sécurité durant le mois de février. Je voudrais également remercier M. ElBaradei et M. Blix de leurs rapports et souhaite qu'il soit pris acte de la reconnaissance de mon gouvernement pour leur travail et pour celui effectué dans des conditions très difficiles par tout le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU).

J'ai écouté très attentivement ce que mes collègues ont dit. Nous convenons tous que l'Iraq doit être totalement désarmé de ses armes de destruction massive et qu'il faut trancher car l'Iraq ne coopère pas avec les inspecteurs immédiatement, inconditionnellement et activement.

Lorsque nous avons négocié la résolution 1441 (2002), nous avons toutes les preuves que l'Iraq était, et demeure, en violation substantielle. Tous les 15 membres ont voté pour donner au régime iraquien une dernière chance de respecter ses obligations.

La première question qui se pose donc au Conseil est celle-ci : l'Iraq a-t-il saisi cette dernière chance de désarmer? J'ai été frappé en écoutant attentivement toutes les déclarations – bien sûr, les membres du Conseil ont des points de vue différents – par le fait que personne, pas un seul ministre au sein du Conseil, n'a dit que l'Iraq respectait pleinement, activement et immédiatement la résolution 1441 (2002). L'Iraq n'a donc pas saisi cette dernière chance. Si quelqu'un, dans cette salle ou à l'extérieur, a un doute quant à cette conclusion, je lui recommande le rapport sur les questions en suspens concernant le programme des armes iraqiennes interdites que j'ai déjà eu le privilège de lire en tant que membre du comité chargé de suivre les travaux de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies. Comme M. Blix le sait bien, j'ai lu les 167 pages de ce rapport dans le détail. C'est un travail très minutieux et je remercie M. Blix de l'avoir publié. Mais c'est aussi un document troublant qui souligne l'incapacité iraquienne de respecter les résolutions successives du Conseil, jour après jour ces douze dernières années.

Il n'y a pas eu de coopération active dans les domaines importants. En conséquence, la COCOVINU n'a pas pu résoudre les questions importantes en suspens depuis 1998. Comme nous le savons tous – et

c'est là une question sur laquelle je vais revenir dans un instant –, l'Iraq a refusé d'admettre les inspecteurs trois ans après l'adoption de la résolution 1284 (1999) et ne les a acceptés que sous la menace de mesures visant à en imposer le respect et a tenté de saper la résolution 1441 (2002). L'Iraq a traîné les pieds s'agissant de nombreux éléments de procédure et de coopération.

Je tiens à attirer l'attention des membres sur un seul aspect, que l'on oublie souvent. M. Blix a mentionné le fait que l'Iraq nous a récemment informés qu'après l'adoption d'un décret présidentiel interdisant à des individus ou des sociétés mixtes de participer à des activités liées aux armes de destruction massive, d'autres lois doivent être promulguées à cet égard. Personne ne devrait être dupe et y voir une concession de la part de l'Iraq. On a donné l'ordre à l'Iraq le 2 octobre 1991 – j'ai sous les yeux les instructions du Conseil – de promulguer la législation, conformément au droit international, et de faire précisément ce qu'il prétend être actuellement en train de faire. En outre, ce qu'il a fait jusqu'à présent ne concerne pas les opérations de l'État mais seulement celles des individus et des sociétés mixtes. Ainsi donc, 12 ans de suite, 12 ans après que le monde se fut rendu compte que l'Iraq avait mis au point, au nez et à la barbe du reste du monde, des armes de destruction massive et des systèmes d'acheminement – nucléaires, biologiques et chimiques –, l'Iraq continue de refuser de promulguer une loi interdisant ce type d'activité aux membres du Gouvernement et de ses services.

Cela ne nécessitait ni recherche, ni assistance des inspecteurs, ni géoradars. C'est quelque chose qu'ils auraient pu faire en octobre 1991 mais, malgré toutes les pressions exercées, ils refusent toujours de le faire.

Passons à la question des entretiens. Comme l'ont dit M. Blix et M. ElBaradei, l'Iraq a fait tout le possible pour empêcher la conduite d'entretiens sans restrictions et sans enregistrement magnétique. Douze entretiens privés ont été maintenant conduits par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et par l'Agence internationale de l'énergie atomique alors que la liste de la Commission spéciale des Nations Unies comprend les noms de 3 500 personnes qui étaient précédemment impliquées dans les programmes d'armes de destruction massive. Nous savons que les 12 personnes interrogées – ainsi que les personnes qui doivent l'être plus tard – ont été menacées et intimidées par le régime iraquien qui les a

informées que leurs propos seraient enregistrés. Les personnes interrogées n'ont pas été enregistrées grâce à des micros et des magnétophones qu'on leur avait dit d'apporter lors des entretiens, mais on les avait prévenues qu'elles seraient enregistrées par des micros dissimulés à l'intérieur des murs des salles. Je crois savoir que les spécialistes disposant des preuves les plus accablantes ont été séquestrés par les services de sécurité iraqiens. Il n'y a pas eu d'entretiens dans les zones de sécurité à l'extérieur de l'Iraq – pas un seul. Et les restrictions à l'encontre des personnes interrogées constituent en fait la preuve la plus accablante que Saddam a quelque chose à cacher.

L'épisode des missiles Al Samoud 2 confirme les tactiques habituelles de l'Iraq. L'Iraq a déclaré un nombre inférieur à la réalité de moteurs de missiles importés illégalement. Il en a déclaré 131 et en a importé 380. Il a d'autre part faussement déclaré que le missile avait une portée maximale de 150 kilomètres alors qu'il était conçu – et ce n'est pas un hasard – pour des distances largement supérieures. Nous savons que l'accord donné par l'Iraq au processus de destruction, pour indispensable qu'il soit, n'en est pas moins un calcul qui repose sur l'espoir de pouvoir satisfaire le Conseil en lui donnant une réponse partielle dans une seule des 29 catégories de questions sur le désarmement en suspens.

Je dois dire, avec tout le respect que je dois à mes collègues, que c'est aller à l'encontre de notre expérience de croire que des inspections continues sans date limite ferme, comme cela a été, je crois, suggéré dans le mémorandum français, allemand et russe, conduiront à un désarmement complet si – comme ce mémorandum le reconnaît – l'Iraq ne fait pas immédiatement preuve d'une coopération pleine et active. Le mémorandum ne constitue même pas une formule propice à l'endigement étant donné que l'Iraq a déjà prouvé sa capacité d'exploiter le régime des sanctions pour continuer à mettre au point des armes de destruction massive. Nous ne savons rien sur les moteurs des missiles. Nous ne savons rien sur le reste du matériel importé – au nez et à la barbe de la communauté internationale et en violation du régime des sanctions – jusqu'à ce que nous passions la résolution 1441 (2002).

Le Conseil ne doit pas reculer face aux exigences énoncées clairement dans la résolution 1441 (2002) pour trouver une solution pacifique à la crise actuelle. Nous avons besoin d'une décision irréversible et

stratégique en faveur d'un désarmement de la part de l'Iraq; une décision stratégique de remettre aux inspecteurs toutes ses armes de destruction massive et toutes les informations y relatives qu'il aurait dû fournir ces 12 dernières années; une décision stratégique comme celle qui a été prise par l'Afrique du Sud lorsqu'elle a décidé d'abandonner son programme nucléaire secret.

Je me félicite beaucoup des progrès dont ont fait état les inspecteurs. Mon vœu le plus cher, ainsi que celui de mon gouvernement, est de réaliser le désarmement des armes de destruction massive iraqiennes par des moyens pacifiques si possible. Mais, pour y parvenir, nous devons reconnaître que les progrès dont on a fait état ne représentent que la pointe d'un immense iceberg qui symbolise tout ce dont l'Iraq doit encore s'acquitter.

Tout en me félicitant des progrès mentionnés, je dis au Conseil qu'il convient de tirer d'importants enseignements de ce que nous avons entendu. Voyons ce qui a changé. Pourquoi ce regain soudain d'activité alors qu'il n'y avait aucun progrès pendant des semaines avant cela et que, pendant des mois et des années, Saddam Hussein se réarmait sous notre nez?

Ce n'est pas notre politique qui a changé. Pas plus que ce n'est le droit international – dès le départ, Saddam a reçu l'injonction très claire de désarmer. Non, il n'y a qu'une chose, et une seule chose, qui a changé : la pression exercée sur le régime. M. Blix a dit dans ses observations liminaires que ce changement était probablement dû à des pressions extérieures. Il a tout à fait raison. Dans son intervention, Dominique de Villepin a décrit la pression diplomatique exercée par les pays non-alignés, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et de nombreux autres. Je me félicite grandement de cette pression diplomatique.

Dominique a dit ensuite que la présence des forces des États-Unis et du Royaume-Uni appuyait cette pression. Avec tout le respect dû à mon estimé collègue, je pense que c'est l'inverse. Toute cette pression était bien là quotidiennement pendant 12 ans. Dans les mots soigneusement choisis par M. Blix, cette forte pression extérieure, c'est, soyons francs, la présence de plus de 200 000 jeunes femmes et jeunes hommes des États-Unis et du Royaume-Uni prêts à risquer leur vie pour l'ONU.

Dominique a également dit que le choix que nous avions était celui du désarmement par la guerre ou dans

la paix. C'est une fausse alternative. J'aimerais que ce soit si simple, car alors nous ne serions pas obligés d'avoir ce débat; nous aurions tous voté pour le désarmement dans la paix et puis nous serions rentrés chez nous. Le paradoxe dans lequel nous nous trouvons, c'est que la seule façon de réussir dans la paix le désarmement d'un régime sans loi qui, comme nous le savons tous, défie le Conseil depuis 12 ans, la seule façon de réussir à le désarmer de ses armes de destruction massive, lesquelles, le Conseil l'a dit, représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales, c'est d'étayer notre diplomatie par la menace crédible de la force.

J'aimerais vivre dans un monde différent où ceci ne serait pas nécessaire mais, malheureusement, nous vivons dans ce monde et ce n'est pas nous qui faisons le choix de la façon dont ce désarmement se déroule – le choix, c'est Saddam Hussein qui le fait. J'aimerais que ce soit nous, parce que ce serait si simple, mais malheureusement, ce n'est pas le cas. Et il n'y a qu'une conclusion possible, sensée à tirer : nous devons augmenter la pression sur Saddam Hussein. Nous devons mettre cet homme à l'épreuve. Il a montré cette semaine qu'il n'avait pas besoin de davantage de temps pour s'acquitter de ses obligations : il peut agir avec une célérité étonnante quand il le veut. Qui plus est, il sait très bien ce qu'il faut faire. Il le sait puisque c'est de lui que proviennent les informations. Les Iraquiens n'ont pas besoin d'un M. Hans Blix et de tout son personnel pour rendre 167 pages remplies de questions techniques; ils ont déjà les réponses sous la main. Voyez à quelle vitesse ils ont sorti une déclaration de 13 000 pages, même si la plus grande partie ne servait pas à grand chose. Cela peut prendre du temps de forger de toutes pièces de nouveaux mensonges, mais il ne faut que quelques secondes pour dire la vérité.

J'aimerais juste dire clairement quelque chose sur la question de l'automatisme, soulevée, encore une fois, par mon estimé collègue Dominique. Rien n'a jamais été automatique dans la menace de la force ou le recours à la force; cela a toujours été conditionnel. Il serait totalement irresponsable et contraire à nos devoirs solennels envers le Conseil de nous engager dans une situation où l'on aurait automatiquement recours à la force. Et, même si l'on a fait passer certains d'entre nous pour des spécialistes du recours automatique à la force, la vérité est qu'elle n'est pas actuellement utilisée automatiquement, qu'elle ne doit pas être utilisée automatiquement, qu'elle ne sera pas

utilisée automatiquement et que rien de ce à quoi mon gouvernement a jamais souscrit n'a jamais suggéré que ce serait le cas.

Ce que nous recherchons, c'est le respect par Saddam Hussein de la résolution 1441 (2002). Et j'insiste sur ce point : nous ne voulons pas dire qu'en quelques jours, M. Blix et M. ElBaradei seraient capables d'achever leur travail, qu'ils pourraient vérifier le désarmement de l'Iraq. Personne ne dit cela. Mais ce que nous voulons dire, c'est qu'il est parfaitement possible, réalisable et nécessaire que Saddam Hussein et le régime iraquien respectent enfin leurs obligations de sorte qu'au lieu de devoir tous admettre – par nos paroles ou notre silence, comme nous l'avons fait aujourd'hui – que Saddam ne respecte pas pleinement la résolution, qu'il n'a pas saisi une nouvelle chance et la dernière chance, nous puissions dire l'inverse et nous féliciter de la réalisation des nobles idéaux des Nations Unies et de la défense de l'un des objectifs centraux du programme de travail de l'ONU – à savoir que nous étayions notre diplomatie, si nécessaire, par la menace crédible de la force.

En tant que membres fondateurs des Nations Unies et que membres permanents du Conseil de sécurité, nous restons déterminés à explorer toutes les options raisonnables de règlement pacifique et toutes les chances de consensus au sein du Conseil. Compte tenu de cela et de ce que j'ai dit, je dirai au Conseil qu'au nom des coauteurs de notre projet de résolution – le Royaume d'Espagne, le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Royaume-Uni – je demande au Secrétariat de faire circuler un amendement que nous présentons, qui assortira l'adoption d'une résolution d'une nouvelle échéance donnant à l'Iraq sa dernière occasion de désarmer et de respecter ses obligations. Mais le conseil doit signifier clairement à l'Iraq que nous réglerons cette crise suivant les conditions de l'ONU : les conditions fixées par le Conseil il y a quatre mois lors de son adoption unanime de la résolution 1441 (2002).

Le Président : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de la Grande-Bretagne de ses vœux.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Georges Chikoti, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola.

M. Chikoti (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le

Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et remercier l'Allemagne du brio avec lequel elle a présidé le Conseil au cours du mois de février.

Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier et féliciter, au nom du Gouvernement angolais, le chef des inspecteurs en désarmement, M. Blix, et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. ElBaradei, de leur travail, de leur compétence et de leur professionnalisme, manifestes dans les rapports présentés au Conseil ce matin.

Aujourd'hui, nous ajoutons une nouvelle pierre à l'édification d'un monde libre de menaces à la paix et à la sécurité internationale. Le million de personnes dans le monde suivent attentivement nos débats, et mettent leur confiance et leur foi dans la capacité du Conseil de sécurité d'accomplir son mandat avec prudence et justice. Par la résolution 1441 (2002) et les autres résolutions pertinentes, le Conseil a reconnu unanimement le non-respect par l'Iraq des précédentes résolutions et la prolifération sur son sol d'armes de destruction massive. En outre, ces résolutions et d'autres ont prévenu mainte fois l'Iraq que des violations continues de ses obligations aboutiraient à de graves conséquences.

Une fois de plus, le rapport d'aujourd'hui atteste que l'Iraq a pris certaines mesures pour appliquer la résolution 1441 (2002). Nous nous en félicitons. C'est le cas de la destruction des missiles Al Samoud 2 et d'autres mesures visant à fournir des informations crédibles et vérifiables concernant des agents chimiques et bactériologiques. Toutefois, la coopération du Gouvernement iraquien dans ce processus demeure relativement insuffisante. De l'avis de ma délégation, ce comportement des autorités iraqiennes ne nous aide nullement dans notre mission et dans l'accomplissement de notre mandat. La coopération iraquienne est en effet un élément essentiel.

Nous devons reconnaître que l'Iraq a fait quelques progrès pour améliorer sa coopération avec les inspecteurs. Cela a en général été le cas lorsque cette coopération était assortie de jalons et de dates limites, signalant les prémices d'un renforcement de la portée et du caractère intrusif des inspections. Dans les circonstances actuelles, cet effort semble être la meilleure façon de maintenir l'unité du Conseil de

sécurité et de rester sur une voie susceptible d'aboutir à un règlement pacifique de la crise et d'éviter au peuple iraquien, à la région et au monde un conflit armé et ses conséquences dangereuses. La façon dont le Conseil de sécurité traite de la question du désarmement de l'Iraq, et la détermination du Conseil établiront la norme que nous serons tenus de respecter pour faire avancer la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le Gouvernement angolais partage la position de la communauté internationale qui est que l'Iraq doit désarmer en accordant un accès immédiat, sans entrave, sans condition et sans restriction aux sites et aux informations jugés pertinents pour le processus de désarmement. Par ailleurs, ma délégation se joint à d'autres États Membres pour demander à l'Iraq d'adopter un rôle plus énergique et plus proactif pour ce qui est de la destruction des armes interdites et de la documentation y afférente, afin d'assurer la communauté internationale qu'il est véritablement débarrassé des armes de destruction massive et de l'infrastructure connexe.

Le désarmement de l'Iraq représente une exigence claire et inconditionnelle de la communauté internationale. Le Conseil doit indiquer très clairement et avec force aux autorités iraqiennes que notre débat ne devrait pas être interprété comme un manque de volonté d'agir, mais plutôt comme une discussion sur la meilleure façon d'agir ensemble pour parvenir à notre objectif commun qui est de désarmer l'Iraq de ses armes de destruction massive.

Nous sommes prêts à coopérer pleinement avec les autres membres du Conseil de sécurité et à assumer nos responsabilités afin de trouver la solution la plus appropriée à la crise à laquelle nous sommes confrontés. Dans ce contexte, la communauté internationale, les organisations régionales et sous-régionales et l'opinion publique internationale réclament le désarmement pacifique de l'Iraq. Des organisations telles que l'Union africaine, le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des États arabes et l'Union européenne ont manifesté leurs préoccupations politiques, économiques et humanitaires relativement au recours à la force. Elles ont également préconisé un règlement pacifique de cette crise car c'est la meilleure voie qui s'offre au peuple iraquien et au reste du monde. Ces préoccupations sont valables et légitimes mais elles ne peuvent et ne sauraient être ni interprétées comme un

manque de volonté d'agir, ni transformées en réticence à agir.

Pour terminer, le fond de la question dont nous sommes saisis n'est pas de savoir si le Conseil de sécurité est incapable d'agir pour faire appliquer ses décisions. Cet organe est uni dans sa détermination à débarrasser l'Iraq des armes de destruction massive. Mais ses responsabilités font qu'il doit épuiser toutes les voies diplomatiques et pacifiques pour parvenir à ce désarmement. La Charte nous contraint à respecter cet engagement, et nous y adhérons.

Le Président : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance publique du mois. Laissez-moi vous redire tout le plaisir de ma délégation de vous voir en assurer la présidence, et surtout en cette période qui s'annonce importante dans l'histoire des relations internationales et dont risque de se ressentir notre Conseil. Vous pouvez être assuré de la pleine coopération et de la disponibilité fraternelle de toute la délégation camerounaise.

Je voudrais également renouveler à l'Allemagne les félicitations de mon pays pour sa brillante prestation à la tête du Conseil au mois de février.

Je voudrais enfin saluer la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

Nous sommes réunis ce matin pour discuter du rapport trimestriel de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) (S/2003/232, annexe), que vient de nous présenter avec son éloquence coutumière, son Président, M. Hans Blix. Ce rapport d'activités de la COCOVINU, qui est le douzième du genre, était attendu avec une impatience particulière par la communauté internationale, et pour cause. De façon générale, son contenu est factuel et prolonge les présentations intérimaires faites devant le Conseil en décembre, janvier et février derniers. Dans leurs déclarations liminaires, M. Blix et M. ElBaradei nous ont fourni des informations additionnelles qui complètent utilement le rapport initial et devraient favoriser une discussion à partir de repères actualisés. Je voudrais les en remercier.

Ma délégation constate, pour s'en féliciter, que la dynamique d'inspection, interrompue depuis 1998, est de nouveau bien enclenchée. Le mérite en revient incontestablement à M. Blix et à ses équipes à New York et à Bagdad, et à M. ElBaradei.

La résolution 1441 (2002), qui est la feuille de route du désarmement de l'Iraq, ne fixe certes pas de date butoir, mais elle met sur pied un processus qui, dans sa phase principale, devrait se réaliser dans des délais courts. Elle n'envisage pas, à notre avis, une opération interminable.

Que dit le rapport dont nous sommes saisis? Il dit que des progrès ont été enregistrés sur le processus et les procédures. Il dégage des résultats intéressants dans certains domaines, allant du début de la destruction des missiles aux bombes, en passant par la réglementation, les entretiens ou la surveillance aérienne. Tout cela est à mettre au crédit de l'Iraq. Mais le rapport, dans le même temps, souligne nettement que « Sur le plan du désarmement, les résultats ont été jusqu'à présent très modestes » (*S/2003/232, annexe, par. 73*).

Il est clair qu'une meilleure coopération des autorités iraqiennes aurait pu permettre de faire des progrès plus rapides et substantiels. Ainsi que nous avons déjà eu, avec d'autres, l'occasion de le dire, l'efficacité et la viabilité du régime des inspections reposent sur une coopération inconditionnelle, pleine et active des autorités de Bagdad. Cet avis nous semble partagé autour de cette table et par les inspecteurs eux-mêmes.

À ce stade, le Cameroun reconnaît, à la suite du rapport et de la présentation orale qui en a été faite tout à l'heure, que l'Iraq n'a pas encore saisi la dernière chance que lui a accordée le Conseil le 8 novembre en adoptant à l'unanimité la résolution 1441 (2002).

Le Cameroun a toujours préconisé le règlement pacifique des différends. Le Cameroun est contre la guerre, en Iraq ou ailleurs. Mais le Cameroun, membre du Conseil de sécurité, a le souci et la responsabilité de veiller, avec les autres membres, à la mise en oeuvre intégrale par les États des décisions que prend notre organe sur l'Iraq et sur tous les autres conflits dont ce Conseil est saisi. Et dans cet esprit, le Cameroun est convaincu que cette question iraqienne doit être abordée avec sérénité, pragmatisme et détermination.

Nous sommes pour les inspections. Nous pensons aujourd'hui comme hier qu'elles peuvent permettre

d'atteindre les objectifs fixés par la résolution 1441 (2002). Mais nous ne croyons pas à l'opportunité d'inspections qui s'étendraient indéfiniment dans le temps.

Il nous faut donc, ensemble, rechercher de bonne foi une alternative crédible à la guerre et aux inspections interminables. Certaines propositions ont été avancées à cet égard qui mériteraient d'être prises en considération.

Le problème majeur et central nous semble être, en ces heures cruciales, d'amener les autorités iraqiennes à coopérer activement, pleinement et sans condition, si elles veulent un désarmement pacifique et rapide de leur pays. Elles seules en détiennent la clef.

Sans cette coopération, point de désarmement vérifié, dit le rapport dont nous sommes saisis.

Il me semble que nous devrions à cet égard, plutôt que de continuer à offrir le spectacle de nos divisions, oeuvrer ensemble à surmonter nos divergences pour reconstruire notre cohésion et notre unité. Nous pourrions ainsi d'une seule voix, avec plus de force et de crédibilité, en vue de l'efficacité attendue, sommer les autorités iraqiennes de coopérer activement et pleinement avec les inspecteurs, comme l'exige la résolution 1441 (2002), qu'elles ont pleinement acceptée.

La gravité de la situation et l'exigence d'efficacité ne commandent-elles pas, en cette heure tardive, de tout faire, comme en octobre 2002, pour rapprocher les points de vue grâce à des concessions mutuelles? Il nous faut absolument arriver à une solution consensuelle. La cohésion et l'efficacité du Conseil de sécurité seront ainsi préservées. L'ONU et la communauté internationale s'en trouveront renforcées, de même que la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais terminer en exhortant les autorités iraqiennes, dans l'intérêt de leur peuple, de leur pays et de la région, dans l'intérêt de la paix, à faire montre, enfin, très rapidement de leur disponibilité totale et de leur engagement ferme à coopérer dans le sens de la résolution 1441 (2002).

J'appelle tous les membres du Conseil à oeuvrer à bâtir une position commune qui permettrait de faire comprendre, avec toute la fermeté requise, aux autorités iraqiennes qu'elles n'ont d'autre alternative, si elles veulent un désarmement pacifique de leur pays,

que de se conformer aux décisions de la communauté internationale.

J'en appelle les membres du Conseil à user de tous les moyens nécessaires afin d'amener l'Iraq à saisir, enfin, cette ultime chance offerte dans la résolution 1441 (2002).

Refusons ensemble la fatalité.

Le désarmement de l'Iraq en armes de destruction massive est un point important, voire capital, pour la paix et la sécurité internationales. Sur un point aussi important, le Cameroun l'a dit et le répète volontiers aujourd'hui, les peuples des Nations Unies attendent des membres du Conseil de sécurité qu'ils travaillent et agissent les uns avec les autres et non les uns contre les autres. Les peuples des Nations Unies attendent des membres du Conseil de sécurité qu'ils n'empruntent et ne suivent pas des voies parallèles : les lignes parallèles ne se rencontrent pas. Nos peuples attendent que nous marchions ensemble, tous autant que nous sommes.

C'est dans cet esprit, et pleinement conscient de cette double exigence d'unité et de cohésion, que le Cameroun a participé, participe et continuera de participer aux travaux du Conseil de sécurité et aux consultations en son sein sur les différentes propositions dont nous sommes saisis, pour enfin faire du désarmement de l'Iraq une réalité.

Le Président : Je remercie le représentant du Cameroun des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Tafrov (Bulgarie) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous dire toute la joie que j'éprouve à vous voir présider les travaux du Conseil au mois de mars, non seulement parce que vous représentez la Guinée, pays ami du mien, mais parce que vous, personnellement, avez déjà énormément contribué aux travaux de notre Conseil dans le cadre d'autres fonctions.

Je saisis cette occasion pour remercier également la délégation allemande, le Ministre Fischer et l'Ambassadeur Pleuger de leur présidence très efficace du Conseil durant le mois de février.

Je voudrais d'abord remercier M. ElBaradei et M. Blix pour les exposés qu'ils viennent de nous présenter. Les autorités bulgares ont analysé en profondeur le rapport qui a été soumis à l'attention du Conseil par M. Blix. La mise à jour qu'il vient d'en

faire le complète utilement et confirme les conclusions que nous avons tirées à la lecture attentive de cet important document.

Je tiens aussi à remercier M. Blix et M. ElBaradei et leurs équipes de leur rigueur professionnelle et de leur dévouement.

Le tableau que M. Blix dresse dans son rapport est en demi-teinte. Alors que les autorités iraqiennes coopèrent pour ce qui est des aspects procéduraux des inspections, notamment en assurant un accès illimité aux sites soumis au contrôle de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU), la coopération dite « quant au fond » n'est toujours pas satisfaisante et l'attitude de l'Iraq laisse à désirer. Suite à ce déficit de coopération « quant au fond », le rapport conclue à juste titre qu'à ce jour l'objectif principal de la résolution 1441 (2002), à savoir le désarmement de l'Iraq, n'est toujours pas atteint.

M. Blix informe le Conseil que les résultats en matière de désarmement sont pour l'instant très modestes. Certes, ces derniers jours, comme il vient de nous le dire, l'Iraq a fait des efforts supplémentaires. À ce jour, 34 missiles Al Samoud 2 prohibés ont été détruits. La Bulgarie s'en félicite. Il faut que les destructions continuent à un rythme soutenu, voire accéléré. Pourtant, plus de trois mois après l'adoption de la résolution 1441 (2002), aucune percée significative n'a été enregistrée en ce qui concerne les quantités d'armes chimiques et biologiques considérées comme manquantes, notamment le bacille du charbon et le gaz VX.

Cette précieuse mais malheureusement partielle réussite des inspections ne serait pas possible sans la pression constante de la communauté internationale sur l'Iraq. L'adoption unanime de la résolution 1441 (2002) a été la forme principale, et la plus efficace à ce jour, de pression diplomatique. Cela dit, rendons-nous à l'évidence. C'est la menace d'un recours à la force militaire, voire la présence même d'un nombre important de soldats américains et britanniques aux frontières de l'Iraq qui rendent la résolution 1441 (2002) vraiment crédible. Malgré cette conjugaison indispensable et inévitable de la diplomatie avec la force, la coopération de l'Iraq reste insuffisante. Elle n'est ni immédiate, ni inconditionnelle, ni active comme le prévoit le paragraphe 9 de la résolution 1441 (2002).

Le 5 février dernier, la Bulgarie a déclaré que l'Iraq se trouvait toujours en violation patente de la résolution 1441 (2002) et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est avec beaucoup de regrets que je suis amené aujourd'hui à réitérer cette constatation.

Malgré l'absence d'un vrai changement dans l'attitude de l'Iraq, la guerre n'est pas inévitable. Nous sommes persuadés que le recours à la force n'est que le dernier moyen, une fois tous les moyens diplomatiques épuisés. La Bulgarie s'est associée à la déclaration du Conseil européen du 17 février à Bruxelles, qui prévient que « Le régime iraquien sera le seul responsable des conséquences s'il continue à se jouer de ce que veut la communauté internationale et ne saisit pas cette dernière chance ».

Le projet de résolution soumis à l'attention du Conseil de sécurité par les délégations de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, ainsi que le mémorandum qui a été fait distribuer par la France, l'Allemagne et la Russie, ne sont pas incompatibles. Les deux documents, comme d'ailleurs la déclaration du Conseil européen du 17 février dernier, constatent que les inspections ne peuvent pas continuer indéfiniment. Le mémorandum souligne que la pression sur l'Iraq doit être renforcée. La Bulgarie se rallie à cette stratégie, qu'elle prône depuis qu'on s'est rendu compte du peu de valeur de la déclaration iraquienne du 7 décembre 2002.

Suite à cet état de choses, mon pays estime que le projet de résolution est un moyen efficace de renforcer la pression sur l'Iraq de se mettre en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Iraq continue à défier la volonté de la communauté internationale de le voir désarmer. Il ne le fait que sous pression, et juste ce qu'il faut pour donner l'apparence d'un désarmement. Par conséquent, la Bulgarie est prête à soutenir le projet de résolution. L'adoption d'une telle résolution serait une continuation logique des efforts du Conseil de sécurité de faire comprendre à l'Iraq que la patience a ses limites.

Nous avons pris bonne note des amendements que vient de présenter au Conseil de sécurité la délégation britannique. Nous allons les étudier avec soin. Et, à première vue, je dois dire qu'ils vont tout à fait dans la direction souhaitée par ma délégation, qui est celle de retrouver l'unité du Conseil de sécurité.

Pour la Bulgarie, l'unité du Conseil reste à la fois un objectif à atteindre, afin de préserver la crédibilité de l'ONU et du multilatéralisme en général, et un moyen d'obtenir le désarmement de l'Iraq. Rien ne peut remplacer la diplomatie, et en particulier la diplomatie multilatérale, dans les jours qui viennent : une diplomatie inventive, innovante et courageuse. Il convient dans les jours à venir d'intensifier le dialogue entre les membres du Conseil, le dialogue seul étant en mesure de permettre le rapprochement de positions qui semblent à ce stade un peu trop tranchées, un peu trop rigides.

Pour la Bulgarie, qui est une ancienne nation européenne, et une démocratie récemment rétablie, l'enjeu est de taille. L'unité du Conseil voudra dire à la fois surmonter les divisions improductives au sein de l'Union européenne et renforcer les liens transatlantiques.

Joignant sa voix à celle de la grande majorité des membres du Conseil, la Bulgarie lance un appel solennel à tous les membres du Conseil : faisons un effort supplémentaire en faveur du désarmement pacifique de l'Iraq. La crédibilité même de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité sont en jeu. Soyons à la hauteur du moment. La paix n'aura son ultime chance qu'à travers notre unité retrouvée.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de la Bulgarie pour son témoignage d'amitié.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de voir le distingué Ministre des affaires étrangères de la Guinée, pays frère, présider les débats de cette réunion historique et peut-être fatidique du Conseil de sécurité, consacrée à l'Iraq. Je voudrais également féliciter l'Allemagne, le Ministre des affaires étrangères Joschka Fischer et mon ami l'Ambassadeur Gunter Pleuger pour la façon remarquable dont l'Allemagne a présidé le Conseil le mois dernier.

L'Iraq est un pays islamique frère, un pays qui devrait être un des plus prospères et des plus avancés de notre région. Il est triste de constater les souffrances du peuple iraquien, des souffrances qui leurs sont imposées du fait de deux guerres tragiques menées contre deux voisins fraternels, et des sanctions et pénalités imposées en conséquence à ce pays. Ces sanctions persistent depuis 12 ans maintenant, à cause de la résistance des dirigeants irakiens, qui se refusent

à éliminer les armes de destruction massive qui pourraient être en leur possession ou faute de montrer de façon crédible qu'elles ont été détruites.

Si nous voulons éviter la guerre et parvenir à un règlement pacifique, le Conseil doit à cette séance clairement montrer à l'Iraq, une fois de plus, qu'il doit mise en oeuvre pleinement et loyalement ses résolutions prévoyant l'élimination de ses armes de destruction massive, et que ce pays doit faire preuve, comme l'exige la résolution 1441 (2002), d'une coopération active, immédiate et inconditionnelle dans ce processus. Cela est dans l'intérêt supérieur de l'Iraq. Les dirigeants iraqiens doivent aussi prendre toutes les mesures possibles en vue d'éviter au peuple iraquien les souffrances qui découleraient d'un conflit.

Nous sommes reconnaissants à M. Blix et à M. ElBaradei de leurs rapports respectifs. Leurs analyses pèsent d'un poids tout particulier sur toute évaluation que pourra faire le Conseil quant au respect des objectifs de la résolution 1441 (2002) et des résolutions antérieures. Dans les rapports antérieurs, nous avons été informés de résultats mêlés – une coopération dans la forme, mais loin d'être satisfaisante quant au fond. Le dernier rapport de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU), douzième rapport trimestriel, note la présentation par l'Iraq de nouveaux documents, le début des entretiens privés, la promulgation d'une nouvelle législation interne et l'acceptation de la surveillance aérienne. Globalement, le rapport souligne que les résultats en termes de désarmement sont très limités pour l'instant. Il pose la question bien naturelle : « On comprend mal pourquoi il n'a pas agi plus rapidement ».

Mais depuis la publication de ce rapport, le processus de destruction des missiles Al Samoud, demandé par la COCOVINU, est en cours. M. Blix a indiqué que le démantèlement de ces missiles est « la preuve tangible la plus spectaculaire et la plus importante d'un désarmement effectif ». Il a également évoqué 29 séries de questions liées aux tâches restant à accomplir pour achever la destruction des armes de destruction massive iraqiennes. Nous devons avancer rapidement pour régler toutes ces questions. Les conclusions présentées aujourd'hui par le Directeur général de l'AIEA indiquent qu'il n'existe pas aujourd'hui de preuve de réactivation du programme nucléaire iraquien.

Il est regrettable qu'au sein du Conseil, des approches divergentes soient apparues pour ce qui est d'assurer l'élimination des armes de destruction massive iraqiennes, une partie prônant une action d'urgence et l'autre suggérant un processus accru d'inspections et de désarmement. Le Pakistan estime qu'une approche commune peut et doit être trouvée, y compris à l'heure actuelle, par des consultations entre les membres du Conseil et avec les inspecteurs des Nations Unies. La meilleure garantie de réussite pour assurer, de façon pacifique, la destruction des armes de destruction massive iraqiennes de façon pacifique est l'unité du Conseil de sécurité.

Nous attendons donc avec intérêt les consultations officieuses de cet après-midi. Nous devrions identifier les mesures qui pourraient être prises par l'Iraq, par les inspecteurs des Nations Unies et par le Conseil de sécurité, de manière à établir sans le moindre doute que le processus d'inspection des Nations Unies fonctionne et donnera lieu à l'élimination des armes de destruction massive iraqiennes dans une période de temps relativement courte. Des voies et moyens convenus pour accomplir les principales tâches de désarmement restantes peuvent être le fondement d'un tel consensus. Une fois que nous établirons les voies permettant d'assurer de façon crédible l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq, nous pourrions aussi nous mettre d'accord sur une période de temps relativement courte.

Cette approche nous paraît être meilleure que les propositions qui pourraient donner lieu à un recours à la force précipité. Nous comprenons naturellement les préoccupations légitimes exprimées une fois encore aujourd'hui sur la présence de capacités d'armes de destruction massive cachées et sur les conséquences de l'atténuation de la pression qui a incité à la coopération offerte aujourd'hui par l'Iraq, et le désir d'assurer l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Mais nous pensons qu'il n'y a pas de menace imminente à la paix et à la sécurité internationales.

Nous pensons que le coût du retard sera nettement inférieur à celui de la guerre. Une pause crédible pour la paix sera utile. Comme l'a indiqué notre Secrétaire général, « la guerre est toujours une catastrophe humaine – une voie que nous ne devons envisager que lorsque toutes les possibilités de règlement pacifique auront été épuisées ».

La vocation du Conseil de sécurité est la paix, et non la guerre. La guerre aura de graves conséquences pour le peuple iraquien, pour la paix et la stabilité dans notre région fragile, pour la paix et la sécurité internationales et pour un ordre mondial fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies et la primauté du droit. Nous devons tenir compte des sentiments de nos peuples et de l'avis des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Enfin, le Conseil de sécurité doit faire respecter le principe de l'équité et de la non-discrimination dans les relations internationales. Nous devons absolument appliquer à l'Iraq les normes de la légalité internationale établies par les résolutions du Conseil de sécurité, mais nous devons exiger de la communauté internationale qu'elle respecte les mêmes critères face à d'autres problèmes et d'autres différends. Le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions pour assurer le règlement d'autres conflits dangereux, tels que ceux liés au Jammu-et-Cachemire et à la Palestine.

Les résolutions du Conseil doivent également être appliquées avec vigueur et détermination. La nouvelle architecture de la stabilité et de la prospérité mondiales à l'aube du XXIe siècle ne peut se fonder sur une attitude sélective.

Le Président : Je remercie le Représentant permanent du Pakistan pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Guinée.

Je voudrais remercier M. Blix et M. ElBaradei de leur exposé et leur renouveler la confiance et le soutien de la Guinée.

Cette présentation intervient dans un contexte particulier. L'humanité, aujourd'hui, se trouve à la croisée des chemins, dans une période lourde de dangers et pleine d'incertitudes, au risque de remettre fondamentalement en cause les valeurs communes qui ont toujours régi les relations entre États et qui constituent le socle sur lequel est bâtie l'Organisation des Nations Unies. Le monde dans lequel nous vivons se caractérise essentiellement par la multiplicité des foyers de tension, dont les effets conjugués mettent gravement en péril la paix et la sécurité internationales.

C'est à ce moment particulièrement critique de la vie internationale, traversée par des courants contradictoires, que se tient la présente séance publique sur l'épineuse question iraquienne. La présence dans cette salle de la quasi-totalité des Ministres des affaires étrangères des États membres du Conseil de sécurité témoigne à suffisance de l'importance du sujet dont nous débattons aujourd'hui.

Dans le but de trouver une solution définitive à la crise iraquienne, vers laquelle convergent les feux de l'actualité internationale, notre Conseil a adopté, il y a de cela quelques mois, au terme de négociations ardues, la résolution 1441 (2002). Depuis lors, il est vrai que des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en oeuvre de cette résolution. Ma délégation se félicite de ces avancées. Elle formule l'espoir que cette tendance se poursuivra pour consolider ce début de coopération active de la part de l'Iraq. Ces faits doivent être rapidement confirmés par d'autres gestes encore plus significatifs, de manière à rétablir définitivement la confiance et à nous rapprocher de l'objectif commun recherché, à savoir, le désarmement complet et effectif de l'Iraq.

Depuis le début de la crise, la Guinée, qui a opté pour le désarmement pacifique de l'Iraq, reste persuadée que si des chances d'une solution politique existent encore, celles-ci ne sauraient être une réalité que si les autorités iraquiennes coopèrent effectivement pour garantir un régime d'inspection efficace.

Pour ce faire, Bagdad doit apporter des réponses précises aux importantes questions non encore élucidées, notamment en donnant des preuves convaincantes de la destruction unilatérale de certaines armes biologiques et chimiques; en encourageant davantage de scientifiques et d'experts à se soumettre aux entrevues privées, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, selon les modalités prévues par la résolution 1441 (2002); en fournissant sans délai la liste actualisée de tous ses scientifiques associés à des programmes d'armement; en élargissant le champ de la législation relative à la fabrication, l'importation et l'exportation d'armes de destruction massive.

Nous ne le dirons jamais assez : il y va de l'intérêt de l'Iraq. Il y va tout particulièrement de l'intérêt de ses populations qui n'ont que trop souffert du maintien des sanctions. La communauté internationale qui, aujourd'hui, semble être en faveur

d'une solution politique, ne comprendrait pas que l'Iraq persiste dans les tergiversations du passé.

En l'état actuel de la crise, la Guinée qui pourtant plaide pour la poursuite des inspections, est d'avis que celles-ci ne doivent pas se poursuivre indéfiniment. Face au défi qui nous interpelle tous, nous demeurons plus que jamais convaincus que l'adoption d'une démarche unitaire est la seule à même de conférer à notre action, l'autorité et la légitimité nécessaires.

Nous sommes de ceux qui pensent que si le Conseil de sécurité réussit à gérer cette crise de manière efficace, sa crédibilité et son influence en sortiront grandement renforcées. Pour sa part, ma délégation s'emploiera, au cours de sa présidence, à rechercher des éléments de consensus pour atteindre cet objectif.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'invite maintenant S. E. M. Mohammed Aldouri, Représentant permanent de l'Iraq, à prendre la parole.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*): Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que votre sagesse africaine sera le meilleur garant du succès des travaux du Conseil dans ces difficiles circonstances. Je tiens également à remercier l'Allemagne d'avoir présidé le Conseil de sécurité le mois dernier et de tous les efforts qu'elle a déployés pour assurer le succès des délibérations du Conseil.

Je voudrais remercier M. Blix et M. ElBaradei de leurs efforts et de leurs exposés. Je tiens à souligner notre détermination à poursuivre une coopération active avec eux.

Les actions de l'Iraq sont fondées sur un sens profond des responsabilités et sur une vision claire de la situation internationale très difficile, qui est défavorable non seulement à l'Iraq et à son peuple mais à la région et au monde entier, y compris l'Organisation des Nations Unies. Le monde entier, à l'exception de quelques États, souhaite voir l'ONU continuer à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Il semble que la possibilité d'une guerre d'agression contre l'Iraq est devenue imminente,

indépendamment de la décision du Conseil de sécurité et malgré le fait que l'opinion internationale, tant officielle que publique, rejette énergiquement l'agression et la guerre et exige une solution pacifique. La position française, allemande, russe et chinoise montre clairement que l'adoption par le Conseil de sécurité d'une seconde résolution n'est pas nécessaire. Elle exige que le travail des inspecteurs se poursuive et qu'il leur soit accordé suffisamment de temps pour mener à terme leurs tâches par des moyens pacifiques.

La position des pays arabes est également claire, en particulier celle prise au récent Sommet de la Ligue des États arabes, qui a manifesté à l'unanimité son rejet d'une attaque contre l'Iraq en tant que menace à la sécurité nationale des pays arabes. Le Sommet s'est prononcé en faveur d'un règlement pacifique de la crise iraquienne dans le respect de la légitimité internationale. Le Sommet a confirmé la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité de préserver l'indépendance, la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Le Sommet a également soutenu que le moment est venu de lever les sanctions imposées à l'Iraq.

Le dernier Sommet du Mouvement des pays non alignés, fort de 116 membres, qui s'est tenu à Kuala Lumpur, a condamné le recours ou la menace du recours à l'action militaire, qu'il considère comme une agression et une violation flagrante du principe de la non-ingérence.

Les chefs d'État et de gouvernement et d'autres représentants de 57 pays islamiques, récemment réunis au Sommet de Doha, ont également affirmé leur rejet total de toute agression contre l'Iraq, qu'ils considèrent comme une menace à la sécurité de tous les États islamiques.

Je voudrais, ici, rappeler la position de l'Union africaine, qui a rejeté clairement et catégoriquement la guerre et a plaidé en faveur d'un règlement pacifique.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux églises du monde entier pour leurs efforts visant à affirmer l'importance de la paix, en particulier les efforts de S. S. le Pape Jean Paul II qui a défendu la cause de la paix et dénoncé la guerre, qu'il considère comme dénuée de tout fondement moral ou légitimité.

Au nom du peuple iraquien, je salue tous les peuples du monde, en particulier les peuples des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Espagne qui sont

descendus dans la rue par millions pour manifester leur attachement à la paix et leur rejet de la guerre.

L'Administration des États-Unis, de concert avec celui du Royaume-Uni, continue de fabriquer des « faits » et des « preuves » donnant à penser que l'Iraq détient des armes de destruction massive. Pourtant, ils n'ont pas réussi à convaincre la communauté internationale. Les inspecteurs ont prouvé que ces armes n'existaient pas et que ces allégations étaient fallacieuses. Le Secrétaire d'État Powell a dénoncé l'absence d'une décision stratégique et politique par l'Iraq pour prouver sa détermination à respecter les résolutions de la légitimité internationale et à débarrasser l'Iraq de ses armes de destruction massive.

Je tiens à affirmer qu'en 1991, l'Iraq a bel et bien pris la décision de se débarrasser des armes de destruction massives. En conséquence, la Commission spéciale (CSNU) a travaillé pendant huit ans. L'Iraq a remis nombre de ces armes à la CSNU en vue de leur destruction durant la période allant de 1991 à 1994. La Commission spéciale a effectivement procédé à la destruction de ces armes. Ceci s'ajoutait aux armes détruites unilatéralement par l'Iraq au cours de l'été 1991, qui comprenaient des matières biologiques interdites. Ce sont là les données fondamentales du problème. Depuis lors, rien n'a été découvert qui puisse contredire ces faits.

Toutes les armes interdites sont incluses dans l'une de ces deux catégories : elles ont été soit déclarées soit détruites unilatéralement. Toutes les déclarations que l'Iraq a maintes fois été prié de présenter portaient sur les détails et la vérification de ces destructions unilatérales et rien – rien – de plus. C'est à nos diffamateurs qu'il revient de prouver le contraire s'ils en ont la preuve, quelle qu'elle soit.

S'agissant de la déclaration du Secrétaire d'État Powell à propos du programme iraquien de production de VX, le fait est que l'Iraq n'a aucune arme VX à déclarer. Il ne reste à l'Iraq aucun agent VX à déclarer. L'Iraq n'a jamais produit d'agents VX stables ni n'a jamais produit des armes avec des agents VX. Personne n'a la moindre preuve du contraire. M. Powell ne devrait pas tirer des conclusions hâtives comme il l'a fait par le passé s'agissant des tubes d'aluminium et de nos prétendues importations d'uranium. Aujourd'hui, le Conseil a entendu M. ElBaradei lui-même affirmer précisément le contraire.

S'agissant des affirmations sur la coopération de l'Iraq proférées ce matin par de nombreux membres du Conseil, j'aimerais évoquer la déclaration qu'a faite M. Blix, non pas aujourd'hui, mais il y a 2 jours lors d'une conférence de presse. Au cours d'une conférence de presse, M. Blix a déclaré que l'Iraq coopérait activement – je souligne son utilisation du mot « activement ». Il a affirmé qu'un véritable désarmement se déroule actuellement sur le terrain. Il a dit que les efforts déployés par l'Iraq et les inspecteurs représentaient un pas en avant vers une véritable vérification de la destruction unilatérale par l'Iraq de ses précédents programmes proscrits.

Lorsqu'on lui a demandé si l'Iraq représentait une menace aujourd'hui, il a répondu que tout le monde était d'accord sur le fait que l'Iraq possédait une capacité militaire très limitée par rapport à celle qu'il possédait en 1991, et que l'Iraq était surveillé de très près par les inspecteurs.

S'agissant de la question des entretiens, M. Blix a déclaré que ses experts avaient montré que ces entretiens avaient donné des résultats importants et utiles en matière de données. À cet égard, il a signalé qu'il importait que l'Iraq soumette les noms de ceux qui avaient participé à la destruction des programmes interdits, ce qui faciliterait la vérification de cette destruction. Il a ajouté qu'il n'était pas d'accord avec ceux qui disent que la résolution 1441 (2002) était une résolution portant sur le désarmement et non pas sur les inspections.

Les déclarations des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi que celles qui ont été faites aujourd'hui par d'autres orateurs, attestent d'une certaine confusion. Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi que ceux qui les soutiennent, ne sont pas en mesure de fournir de preuves prouvant l'existence d'armes de destruction massive en Iraq. En outre, ils ne sont pas parvenus à masquer leur propre objectif privé dans la région et dans le reste du monde.

Tout a commencé avec la question de la possession et de la mise au point d'armes de destruction massive par l'Iraq. On a ensuite exigé de l'Iraq qu'il accepte le retour des inspecteurs. Puis, on est passé à la question d'une coopération active avec les inspecteurs. On a ensuite exigé de l'Iraq qu'il soumette des preuves attestant qu'il ne possédait pas d'armes de destruction massive. À la plus récente séance, on s'est concentré sur la nécessité de détruire

les missiles Al Samoud 2. Le débat a ensuite porté sur les allégations selon lesquelles l'Iraq détruisait ces missiles mais en fabriquait d'autres. Puis on a parlé d'un lien éventuel avec le terrorisme et d'un changement de régime. On nous dit maintenant que l'Iraq est une menace pour la sécurité nationale des États-Unis – c'est ce qu'a affirmé le Président Bush – après avoir affirmé que l'Iraq était une menace pour ses voisins.

On tente ainsi d'embrouiller les choses. Il s'agit d'une tentative de masquer le véritable objectif des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni en ce qui concerne l'Iraq. C'est un objectif très simple. Il s'agit de la prise de contrôle du pétrole iraquien et de la domination de toute la région arabe sur les plans politique et économique. Il s'agit de l'application de ce que l'on appelle le nouveau plan Sikes-Pico au Proche-Orient – une énième restructuration de la région.

Lorsque l'Iraq a accepté les résolutions du Conseil de sécurité, il espérait que le Conseil lui rendrait justice, et il continue de l'espérer. La présentation du nouveau projet de résolution et le tout récent amendement ne se rapportent pas au désarmement. L'objectif est de contraindre le Conseil à prendre des mesures qui auront des conséquences nuisibles non seulement pour l'Iraq, mais pour la crédibilité même de cette Organisation internationale.

Je tiens à exprimer la reconnaissance de l'Iraq à tous ceux qui s'opposent au projet de résolution. Je répète que l'Iraq ne cessera de coopérer activement et rapidement avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité historique, en particulier aujourd'hui, en contrecarrant les tentatives d'agression contre l'Iraq et en empêchant qu'un nouveau crime soit commis en son nom – un crime qui aurait des conséquences beaucoup plus graves que tout autre crime du siècle dernier.

J'ajouterais, pour terminer, que la guerre contre l'Iraq ne prouvera pas l'existence d'armes de destruction massive, mais entraînera la destruction, et ce, pour une raison très simple : ces armes n'existent pas en Iraq, sauf dans l'imagination de certains. Tous ceux qui contribueront à cette guerre le regretteront.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Iraq pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Comme convenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses à 17 heures.

La séance est levée à 14 h 20.